

**ANALYSE CRITIQUE SUR LA PARTICIPATION DES FEMMES ET
DES JEUNES AU PROCESSUS ELECTORAL DE 2023 EN RDC**

PAR DYJEF, HATOMA & JUSTICIA Asbl

Source : <https://www.letemps.ch/monde/afrique/chaos-retards-et-irregularites-denoncees-dans-un-jour-d-elections-a-hauts-risques-en-rdc>

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Les Organisations DYJEF, HATOMA & JUSTICIA Asbl portent à la connaissance du public que le contenu de cette publication peut être librement utilisé et copié à des fins éducatives et autres fins non commerciales, à condition que toute reproduction soit accompagnée d'une mention de l'auteur comme source.

Les opinions et recommandations contenues dans ce document ne sont pas normatives. Il appartient à chaque utilisateur de déterminer, le cas échéant, leur faisabilité, leur utilité et leur adéquation en fonction du contexte local dans chaque situation spécifique sur le terrain.

Les trois structures déclinent toute responsabilité pour toute perte ou dommage de quelque nature que ce soit à toute personne ayant utilisé ce document ou à tout tiers suite à l'utilisation des informations contenues dans ce document.

REMERCIEMENTS

Nos sincères remerciements s'adressent à Maitre Mireille MBUYI KELEKU, Consultante, Maitre Yvette NSANGANA BIAYA, Coordinatrice de DYJEF et Maitre Jonas MULUMBA NKASHAMA, Secrétaire Général au sein de JUSTICIA Asbl pour tous les efforts consentis pour la réalisation de ce travail.

Nous remercions également toutes les personnes qui ont joué un grand rôle dans le comptage des listes électorales. Il s'agit de :

- Lauriane KAYOWA KABASELE, membre de DYJEF ;
- Gael BASHI, membre de JUSTICIA Asbl ;
- Evodie, stagiaire à l'ACIDH/Lubumbashi ;
- Peniel NZEBA BIAYA, membre de HATOMA ASBL ;
- Albert NGALAMULUME NGALAMULUME, membre de la Société Civile/Kananga ;
- Augustin KADIEBUE KADIEBUE, Défenseur des Droits de l'Homme/Kananga ;

Cette étude a été réalisée avec le fonds propre de DYJEF, HATOMA et JUSTICIA Asbl.

AVANT-PROPOS

Le peuple congolais a été appelé à quatre reprises à la désignation de ses dirigeants par voie des urnes en 2006, 2011, 2018 et la dernière fois a été celle de 2023.

Comme il est de coutume, les élections sont organisées sur base d'une nouvelle loi électorale n°22/029 du 29 juin 2022, avec des avancées significatives comparativement à celle se rapportant aux élections de 2018.

Parmi ces innovations l'on pouvait noter :

- Le seuil de recevabilité des listes, au prorata de 60% des sièges en compétition ;
- La suppression de la caution pour tout regroupement politique qui aura aligné sur sa liste électorale 50 % des femmes ;
- La prise en compte de la dimension genre dans la constitution des listes, conformément à l'article 14 de la Constitution de la RDC ;
- L'obligation pour la CENI d'afficher les résultats bureau de vote par bureau de vote au niveau des centres de vote et des centres locaux de compilation des résultats et l'obligation pour la CENI de publier tous les résultats bureau de vote par bureau de vote dans ses locaux et sur son site Internet ;
- L'obligation pour la CENI de publier la cartographie électorale trente jours avant le début de la campagne ;
- L'obligation d'assurer la transmission des plis destinés aux cours et tribunaux avant le traitement des contentieux, ainsi que l'obligation pour les cours et Tribunaux de se servir des procès-verbaux lors du traitement des contentieux.

A cet effet, les Organisations **DYJEF, HATOMA & JUSTICIA Asbl** ont fondé leurs analyses sur l'innovation se rapportant au seuil de recevabilité des listes, au prorata de 60% des sièges en compétition et à la suppression de la caution pour tout regroupement politique qui aura aligné sur sa liste électorale 50 % des femmes, afin d'évaluer le niveau de participation de la femme aux élections de 2023. Dans le même ordre d'idée elles ont également porté leur attention sur la participation des jeunes, étant donné que ces élections étaient une bonne opportunité pour eux de se lancer sur la scène politique.

Les trois organisations qui ont mené cette recherche avec des moyens internes extrêmement limités, espèrent ouvrir un débat public qui pourrait déboucher à une réelle participation de la femme dans la ville politique congolaise.

Pour tout contact presse :

- Maitre Timothée MBUYA, JUSTICIA Asbl, justicia.asbl@gmail.com, +243994075131
- Maitre NSANGANA BIAYA Yvette, Coordinatrice de DYJEF ; djefrdc@gmail.com, ivettebiaya@yahoo.fr, +243 810084524
- Maitre Mireille MBUYI KELEKU, Consultante, mmkeleku@yahoo.fr, +243 823525459

CONCLUSION GENERALE

La République Démocratique du Congo a connu son quatrième cycle électoral depuis 2006 et la question de la participation de la femme et des jeunes comme candidats a constitué la plus grande préoccupation des organisations non gouvernementales, DYJEF, HATOMA et JUSTICIA Asbl. C'est dans ce cadre qu'elles se sont proposées de faire une analyse sur la participation de cette catégorie des personnes aux élections de 2023.

Bien avant lesdites élections soit le 29 juin 2022, une nouvelle loi n°22/029, ayant ainsi ouvert la voie à la tenue de élections présidentielles, législatives et municipales sur l'ensemble du pays, avait été promulguée. Plusieurs innovations y avaient été apportées dont notamment celle portant sur le seuil de recevabilité des listes au prorata de 60% des sièges en compétition et la suppression de la caution pour tout regroupement politique qui aura aligné sur sa liste électorale 50 % des femmes. Cette innovation a été le socle de cette analyse et dont le fondement légal est l'article 13 « ***aux termes de la présente loi, on entend par liste, un document établi par les partis politiques, les regroupements politiques ou le candidat indépendant, chaque liste est établie en tenant compte de la représentation de la femme et de la personne avec handicap. La liste qui aligne 50% au minimum de femmes dans une circonscription est exemptée du paiement de caution*** ».

Elle a ouvert une brèche aux femmes pour participer massivement aux élections avec, bien entendu la possibilité de se faire élire à tous les niveaux desdites élections, notamment aux Législatives Nationales et Provinciales.

Au-delà de la femme, une attention soutenue a été également portée sur les jeunes en ce qu'ils devraient aussi participer massivement aux élections conformément aux conditions fixées par la loi électorale.

A cet effet, pour s'assurer (i) de l'alignement des femmes sur les listes électorales selon que le législateur congolais l'a si bien souhaité et de l'implication des jeunes dans lesdites élections, conformément aux conditions fixées par la loi électorale, les trois organisations ont, sur la base d'une analyse des chiffres, fait le constat selon lequel, les efforts législatifs fournis en matière électorale n'ont eu pour aboutissement que l'utilisation de la femme et des jeunes pour d'une part gonfler le chiffre des candidats, en vue d'atteindre le seuil de recevabilité des dossiers et d'autre part, d'échapper au paiement de la caution par plusieurs acteurs politiques.

Cette analyse relève que contrairement au nombre total de 23.653 candidats jugés recevables aux Législatives Nationales et publiés par la CENI à la suite des arrêts de la Cour¹, il a été compté 25419 candidats Titulaires sur les listes publiées par la même institution. De même pour les candidats 1^{ers} et 2^{èmes} Suppléants². En somme, 76257 candidats pour toutes les trois catégories soit 100%.

Parlant de la participation des femmes, elles n'étaient qu'au nombre de 17216 sur un total de 76216 soit 22.58% dont 4542 soit 5,96% étaient représentées comme candidates Titulaires, 6623 soit 8, 69% comme candidates 1^{er} Suppléantes et 6051 soit 7,94% comme candidates 2^{ème} Suppléantes.

¹ [Législatives en RDC: 23 653 candidats ont été retenus, dont 17% de femmes](#)

² Voir comptage du nombre des candidats repris sur les listes publiées par la CENI

Les jeunes quant à eux, leur participation était de 28.592 sur un total de 76257 soit 37,49%. Parmi eux, 5963 candidats Titulaires soit 7,82% dont 1349 femmes, 10531 candidats 1^{ers} Suppléants soit 13,81% dont 2584 femmes et 12098 candidats 2^{ème} Suppléants soit 15,86% dont 3393 femmes.

Concernant les Législatives Provinciales, les trois organisations ont compté un total de 44.483 candidats Titulaires enregistrés sur les listes définitives publiées par la CENI. Les catégories des candidats 1^{er} et 2^{ème} Suppléant représentaient également le même nombre, chacun. En somme, 133.449 candidats pour toutes les trois catégories, parmi lesquels 32.637 femmes soit 24,46% dont 11371 soit 8,52% représentées comme candidats Titulaires, 9495 soit 7,12% comme candidates 1^{eres} Suppléantes et 11771 soit 8,82% comme candidates 2^{èmes} Suppléantes.

Parlant des jeunes, leur participation était de 58.186 sur un total de 133.449 soit 43,60%. Parmi eux, 14269 candidats Titulaires soit 10,69% dont 4686 femmes, 20640 candidats 1^{er} Suppléants soit 15,47% dont 5161 femmes et 23277 candidats 2^{ème} Suppléants soit 17,44% dont 6699 femmes.

La confrontation de ces différents chiffres que ça soit pour les jeunes tout comme pour les femmes adultes démontrés pousse les organisations signataires à conclure que plusieurs regroupements politiques étaient plus préoccupés par l'atteinte du seuil de recevabilité des listes électorales et le non-paiement de la caution exigée par la CENI, d'où l'alignement de plusieurs femmes sans avoir l'intention de les voir être élues pour participer à la chose publique. Ceci revient donc à dire que la dimension genre n'a pas été prise en compte lors des élections du mois de décembre 2023.

RECOMMANDATIONS

➤ Au Gouvernement Congolais

- D'assouplir les mesures pour la création des partis politiques afin de permettre aux femmes de constituer leurs propres formations politiques ;
- D'actualiser et de vulgariser la Politique Nationale de la Jeunesse en tenant compte des recommandations de la résolution 2250 du Conseil de Sécurité des Nations Unies de 2015 qui exhorte les États Membres à examiner les moyens d'accroître la représentation inclusive des jeunes dans la prise de décision, à tous les niveaux, et de proposer des mécanismes pour la prévention et la résolution des conflits, en partenariat avec les jeunes.

➤ Aux Députés Nationaux

- De renforcer l'article 13 de la loi électorale en lui accordant un caractère contraignant pour les partis politiques ou regroupements politiques qui n'auront pas alignés 50 % des femmes sur leurs listes ;
- De revoir les critères d'éligibilité des conseils municipaux et communaux en le réservant exceptionnellement aux jeunes afin de les permettre de concourir à la gestion de la chose publique en commençant par la base.
- D'intégrer la représentation des jeunes sur les listes de candidature au niveau de l'article 13, alinéa 2 de la loi électorale, en ce sens : « *chaque liste est établie en tenant compte de la représentation équitable de la femme, des jeunes et de la personne vivant avec handicap* ».

➤ **Aux Acteurs de la société civile**

- De poursuivre avec la sensibilisation sur les instruments juridiques internationaux et nationaux qui consacrent l'égalité entre l'homme et la femme ;
- D'organiser des séances de sensibilisation communautaire et médiatique sur la parité des sexes au sein de partis politiques, afin de s'assurer sur le changement de comportement sur les stéréotypes et les normes de genre ;
- D'organiser des campagnes d'éducation civique sur notamment la masculinité positive enfin de changer l'état d'esprit dans le domaine politique ;
- De renforcer les connaissances et compétences des femmes et jeunes, pour avoir des meilleures aptitudes à faire la politique ;
- D'encourager les femmes et jeunes à adhérer dans des partis politiques et d'en créer aussi ;
- De fournir un soutien et une formation professionnelle aux partis politiques dirigés par des femmes et des jeunes qui n'ont peut-être pas accès à certains outils ou financements ;
- De proposer d'autres dispositions légales contraignantes donnant aux femmes plus de chance de participer à la vie politique ;

➤ **Aux femmes**

- De bien connaître ce que dit le système électoral congolais avant de devenir Député ou conseiller Municipal ;
- De bien se préparer pour les élections.

LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS

- AETA : Agir pour des élections Transparentes et Apaisées ;
- CENI : Commission Electorale Nationale Indépendante ;
- ANPC : Agence nationale de Protection civile
- ASADHO : Association africaine de défense des droits de l'homme
- CENI : Commission électorale nationale indépendante
- CONAFED : Comité National des Femmes et Développement ;
- DYJEF : Dynamique pour la jeunesse féminine ;
- HATOMA. A: Haki ya Wa Toto na Wa Mama Asbl;
- JA : JUSTICIA Asbl
- NSCC : Nouvelle Société Civile Congolaise ;
- ONG : Organisation non gouvernementale
- OSC : Organisation de la société civile
- SJS : Si Jeunesse savait,
- RDC : République Démocratique du Congo

INTRODUCTION

A. Contexte

La République Démocratique du Congo (RDC) est signataire de plusieurs instruments juridiques internationaux parmi lesquels le Pacte International sur le droit civil et politique qui, dans ses articles **3 et 25, point b**, consacre l'égalité des hommes et des femmes dans la jouissance de tous les droits civils et politiques, notamment les droits de voter et d'être voté au cours des élections périodiques, honnêtes et au suffrage universel et égal, comme droits fondamentaux.

Elle s'est également inscrite dans la ligne droite des obligations internationales sur la promotion et l'encadrement des jeunes concernant la participation politique des jeunes.

La Charte Africaine de la Jeunesse ratifiée par la RDC, recommande à tout État parti de mettre en œuvre une politique nationale de la jeunesse. Ceci conduit notre pays à se doter d'une Politique Nationale de la Jeunesse qui, par ailleurs définit le concept jeunesse comme « **l'ensemble des personnes des deux sexes âgés de 15 à 35 ans** ».

La Constitution de la RDC garantie dans son article 14 la participation équitable des femmes dans toutes les institutions (Nationales, Provinciales et locales), et l'Etat est appelé à veiller à la mise en œuvre de la parité homme-femme dans lesdites institutions. Et l'article 42 dispose que « **les pouvoirs publics ont l'obligation de protéger la jeunesse contre toute atteinte à sa santé, à son éducation et à son développement intégral** ». Elle promeut les principes de l'égalité des sexes et de la non-discrimination, afin de permettre à tous les jeunes Congolais, filles et garçons, d'envisager l'avenir avec confiance et de s'organiser pour faire face aux nombreux défis présents et futurs. Les articles 73 et 102 de la constitution donnent la possibilité aux jeunes d'être député ou président de la république avec la condition d'être âgé de 25 ans pour la députation et 30 ans pour les élections présidentielles.

En juin 2022, la RDC a promulgué la loi électorale révisée en rapport avec les élections de décembre 2023, processus qui a reçu le plus grand soutien des organisations de la société civile, spécifiquement les organisations et réseaux des femmes, des jeunes, les confessions religieuses. Plusieurs articles ont été revus notamment l'article 13 qui dispose : *‘aux termes de la présente loi, on entend par liste, un document établi par les partis politiques, les regroupements politiques ou le candidat indépendant’*. *Chaque liste est établie en tenant compte de la représentation de la femme et de la personne vivant avec handicap. La liste qui aligne 50 % au minimum de femmes dans une circonscription est exemptée du paiement du cautionnement’*.

Au-delà des questions sur la participation de la femme, il y'a aussi à s'interroger sur la participation politique de la jeunesse en tant que candidat aux élections. Cette catégorie des personnes, représente plus de 60% de la population congolaise et la constitution de la RDC garanti sa participation d'éligibilité dans les élections à tous les niveaux.

C'est également dans ce cadre que la MONUSCO en collaboration avec la Commission électorale nationale indépendante (CENI) avait organisé le jeudi 16 novembre 2023, un atelier de formation à l'intention des jeunes candidats à la députation aux élections en RDC du 20 décembre 2023. L'objectif était de les renforcer en capacité et les sensibiliser aux enjeux et aux responsabilités liés à leur participation politique conformément à la résolution 2250 de l'ONU.

Ils ont aussi été formés aux techniques de désinformation utilisées dans le contexte politique et ont acquis les outils nécessaires pour y faire face³

Après les élections, la réforme de la loi électorale, ainsi que les efforts fournis par la MONUSCO et les autres partenaires pour promouvoir la participation de ces deux catégories des personnes aux élections de 2023, les organisations DYJEF, HATOMA et JUSTICIA ont estimé qu'il était important d'observer, en vue de s'assurer de l'appropriation desdites Lois sur terrain, surtout en ce qui concerne le taux de participation des femmes et des jeunes, alignés comme candidats à la Députation Nationale et Provinciale.

A cet effet, la problématique de notre analyse repose sur deux grandes préoccupations que voici :

- Est-ce que la participation des femmes, candidates aux législatives nationales et provinciales des élections de 2023 a-t-elle atteint 50%, tel que prévu par les lois citées ci-haut ?
- Quel est le taux de participation des jeunes en tant que candidat auxdites élections ?

B. Objectif

B.1. Objectif Global

Les organisations DYJEF, HATOMA Asbl et JUSTICIA Asbl se fixent comme objectif d'analyser le niveau de participation des femmes et des jeunes aux élections de décembre 2023 en se fondant sur les données chiffrées et partagées par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI).

B.2. Objectifs spécifiques

- Sensibiliser les femmes et les jeunes à une participation active au processus électoral à venir pour une meilleure implication dans la gestion de la chose publique ;
- Mener un plaidoyer pour que les lois se rapportant à l'implication massive des femmes et des jeunes dans la vie politique soient mises en application.

C. Méthodologie

Mettant l'accent uniquement sur les élections des députés, les trois organisations ont eu à compter, non seulement le nombre de femmes et jeunes enregistrés comme candidats titulaires aux élections nationales et provinciales de 2023 sur les listes définitives publiées la CENI, mais aussi ceux enregistrés comme candidats 1^{re} et 2^{ème} suppléant. Elles ont également compté le nombre des élus enregistrés sur les listes définitives publiées par la même institution qui ont été confrontées aux précédentes élections que la RDC a connues.

Ce rapport est basé sur les dispositions pertinentes des instruments juridiques en la matière.

³ [RDC-Elections : de jeunes candidats sensibilisés à la lutte contre la désinformation | Nations Unies Maintien de la paix](#)

CHAPITRE I. DE LA PARTICIPATION DES FEMMES AUX ELECTIONS DU 20 DECEMBRE 2023

La participation aux élections est un droit fondamental contenu dans les instruments juridiques internationaux et nationaux.

Depuis 2006, les congolais ont été soumis aux élections à différents niveaux avec une attention soutenue sur les femmes. Alors que pour les jeunes, c'est depuis 2018 que cette question à commencer à faire objet des débats. A cet effet, une comparaison sera faite, en vue de s'assurer de l'évolution positive ou négative de la participation de ces deux catégories des personnes aux élections de 2023.

1. Du taux de participation des femmes et des jeunes aux trois derniers processus électoraux en RDC

1.1 Processus électoral de 2006

La CENI a enrôlé 52.6% des femmes et a enregistré 4 candidatures féminines sur 33 à l'élection présidentielle de 2006⁴. Aux Législatives Nationales, 1374 candidatures féminines soit 14,20% sur 9709 avaient été retenues⁵ et 64 candidatures féminines soit 8,63 sur 5955 aux Provinciales⁶.

Parlant des résultats, (i) aux Nationales, 42 femmes seulement soit 8,40 sur 500 avaient été élus Députés Nationales⁷, (ii) aux Provinciales, 43 femmes soit 6,8% sur 632 avaient été élus.

Aucune femme élue Gouverneur de province des 15 dossiers déposés par les femmes sur un total de 156 candidats gouverneurs de province⁸.

Figure 1 : Pourcentage des Femmes à la députation nationale et provinciale aux élections de 2006

N°	Indicateurs	Sexe		Total	% Femme
		Homme	Femme		
1	Assemblée Nationale	458	42	500	8,40
2	Assemblées provinciales	589	43	632	6,8

Au vu de cette situation, les trois structures reconnaissent que (i) la participation des femmes candidates Députés aux Législatives Nationales des élections de 2006 était trop faible, autrement dit, elle ne valait même pas le 1/5 de la totalité des candidats députés retenus. Pour ce qui est des résultats, les femmes élues députés n'avaient pas atteint le 1/10 de tous les 500 élus, (ii) aux Provinciales, elle était également très faible. Les candidatures féminines retenues étaient largement en dessous du 1/20. Parlant des résultats, elles ont été en dessous du 1/10 de tous les 632 élus.

⁴ Article sur l'évaluation de la participation politique de la femme congolaise aux élections de 2018-2019, publié par Justice et Paix Congo sur [L'évaluation de la participation politique de la femme congolaise aux élections de 2018-2019 - Justice et Paix Congo \(ceiprdc.org\)](http://ceiprdc.org)

⁵ Rapport final d'Observation des élections directes et indirectes de 2018 et 2019. Page 47 sur [drc2019symocel.pdf \(eisa.org\)](http://drc2019symocel.pdf).

⁶ Article sur l'évaluation de la participation politique de la femme congolaise aux élections de 2018-2019. Op.cit.

⁷ Rapport final d'Observation des élections directes et indirectes de 2018 et 2019. Op.cit. Page 78

⁸ Article sur l'évaluation de la participation politique de la femme congolaise aux élections de 2018-2019. Op.cit.

1.2 Processus électoral de 2011

En 2011, aucune femme n'avait été enregistrée comme candidate aux présidentielles de 2011⁹. Cependant, aux législatives Nationales, 2209 candidatures féminines soit 13,26% sur un total de 16655 avaient été retenues. A l'issue des élections, 44 femmes soit 8,80% sur 500 avaient été élues comme Députés Nationales¹⁰. Au vu de ces résultats, Les trois structures notent une hausse de 0,4 en termes de participation féminine.

Pour ce qui est des législatives provinciales de 2011, nous rappelons qu'elles n'avaient jamais eu lieu.

Figure 2 : Pourcentage des femmes à la députation nationale aux élections de 2011

N°	Indicateurs	Sexe		Total	% Femme
		Homme	Femme		
1	Assemblée nationales	456	44	500	8,80%

A ce niveau, les trois structures reconnaissent que (i) la participation des femmes comme candidates aux Législatives Nationales des élections de 2011 était toujours trop faible, autrement dit, elle était légèrement au-dessus du 1/8 de la totalité de tous les candidats Députés retenus. Pour ce qui est des résultats, celles élues députés étaient légèrement en dessous du 1/10 de tous les 500 députés élus.

1.3 Processus électoral de 2018

A la clôture de la phase contentieuse des candidatures, il a été enregistré une seule candidature féminine sur un total de 21 candidats soit 4,76 aux Présidentielles, 1786 candidatures féminines soit 11,7% sur un total de 15276 aux législatives Nationales et 2313 candidates soit 11,68% sur un total de 19.638 candidats, aux Législatives provinciales¹¹.

Parlant des résultats, (i) aux Législatives Nationales, 49 femmes seulement soit 10,10% sur un total de 485 avaient été élues et (ii) aux Provinciales, 75 femmes seulement soit 10,62 % sur un total de 715 avaient été élues comme députés provinciales¹².

Figure 3 : Pourcentage des Femmes à la députation nationale et provinciale aux élections de 2018

N°	Indicateurs	Sexe		Total	% Femme
		Homme	Femme		
1	Assemblée nationales	436	49	485	10,10 %
2	Assemblée provinciale	640	75	715	10,5%

Les trois structures reconnaissent que (i) la participation des femmes comme candidates aux législatives nationales des élections de 2018 était toujours trop faible, autrement dit, elle était légèrement en dessous du 1/8 de la totalité de tous les candidats députés retenus. Concernant les résultats, les femmes élues députés n'avaient pas atteint le 1/10 de tous les 485 élus. (ii) aux

⁹ Idem

¹⁰ Rapport final d'Observation des élections directes et indirectes de 2018 et 2019. Op.cit. Page 78

¹¹ Rapport final d'Observation des élections directes et indirectes de 2018 et 2019. page 46

¹² Idem

Provinciales, elle était également très faible. C'est-à-dire que les candidatures féminines retenues étaient légèrement au-dessus du 1/9 de tous les candidats. Parlant des résultats, elles ont été légèrement au-dessus du 1/10 de tous les 715 élus.

La participation des jeunes âgés de 20 à 25 ans comme candidats à la Dépuratation Nationale de 2018 était également très faible. C'est-à-dire qu'il y avait eu seulement 2.838 candidatures de cette tranche d'âge soit 18,57% sur un total de 15276 candidats ¹³.

1.4 Processus électoral de 2023

En 2023, 47 862 561 personnes ont été enrôlées et les femmes représentaient 51,17 % soit un total de 24 490 723 contre 23 371 838 soit 48,83% des hommes¹⁴. Deux femmes candidates à la présidentielle sur un total de vingt-six candidats.

Lors de dépôt et traitement de candidature aux législatives nationales, la CENI a eu à enregistrer et publier dans les listes définitives de candidats, 23 653 candidatures dont 3.955 femmes soit 17%, alors qu'en 2018, les candidatures féminines ne représentaient que 11% ¹⁵.

Cependant, à la suite du comptage manuel des dites listes publiées par la CENI les trois structures, ont constaté un effectif total de 25 419 en lieu et place des chiffres précités. De même pour les deux autres catégories des candidats, candidats 1^{ers} et 2^{èmes} Suppléants. Le même exercice avait également été fait au niveau provincial ou un total de 44483 candidats Titulaires avait été constaté, ainsi pour les candidats 1^{ers} et 2^{èmes} Suppléants.

Fort malheureusement, la participation de la femme à toutes les deux Législatives, bien qu'ayant augmenté de 6% par rapport à celle des élections de 2018, reste toujours un grand défi à relever, du fait qu'elle est encore loin d'atteindre la moitié ou près de celle-ci. De même pour la question de la participation des jeunes.

Plusieurs raisons peuvent justifier cet échec, c'est notamment :

- Le caractère non contraignant de l'article 13 de la loi électorale et qui n'était pas assorti d'aucune sanction à l'encontre des partis politiques qui n'alignaient pas 50% de femmes sur leurs listes ; à cause de cette faiblesse les partis politiques disposant de plus des moyens financiers n'avaient donc pas tenu compte de cet aspect dans la constitution des listes et dossiers des candidatures à soumettre à la CENI ;
- Le manque des moyens financier par la majorité des femmes et jeunes qui se sont investis (es) dans la campagne électorale ;
- Le faible niveau d'engagement des femmes et des jeunes dans les activités à caractère politique ;
- Le manque de proactivité : la majorité des femmes et des jeunes n'étaient pas préparé(es) politiquement et la plupart d'entre eux ont eu à postuler sur demande et cela, à quelques jours des élections, alors que celles-ci se préparent longtemps avant ;
- Le manque de formation et d'information sur des questions électorales ;
- La pesanteur socio culturelle qui ne voudrait pas que les activités politiques soient menées par les femmes.

¹³ Idem page 52

¹⁴ <https://zoom-eco.net/a-la-une/rdc-au-12-mai-2023-la-ceni-a-enrole-pres-de-48-millions-de-personnes/>

¹⁵ <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20230811-legislatives-en-rdc-23-653-candidats-ont-ete-retenus-dont-17-de-femmes>

1.4.1. Nombre des femmes candidates enregistrées aux Législatives nationales

Figure 4

PROVINCES	NOMBRE DES FEMMES CANDIDATES AYANT POSTULE						
	Députés	Titulaires		1 ^{er} Suppléantes		2 ^{ème} Suppléantes	
		F	Total de tous les Candidats	F	Total de tous les Candidats	F	Total de tous Les Candidats
Haut Uele	88	462	104	462	152	462	
Bas Uele	56	248	62	248	86	248	
Maniema	66	574	148	574	115	574	
Nord Kivu	290	1733	301	1733	328	1733	
Sud Kivu	197	1634	206	1634	249	1634	
Haut Katanga	381	1825	439	1825	483	1825	
Kasai Central	155	1073	200	1073	208	1073	
Kasai Oriental	166	754	157	754	196	754	
Kasai	134	927	166	927	187	927	
Kinshasa	1091	3900	2294	3900	1082	3900	
Sud Ubangi	129	757	141	757	181	757	
Nord Ubangi	50	366	63	366	71	366	
Lomami	98	745	139	745	144	745	
Haut Lomami	102	745	152	745	207	745	
Kwango	78	617	143	617	132	617	
Equateur	86	535	115	535	122	535	
Ituri	235	1446	292	1446	386	1446	
Lualaba	115	653	130	653	161	653	
Kongo Central	249	1430	333	1430	377	1430	
Mongala	91	548	99	548	140	548	
Tshuapa	38	262	71	262	46	262	
Tshopo	144	925	169	925	220	925	
Kwilu	289	1686	406	1686	434	1686	
Tanganika	111	689	116	689	173	689	
sankuru	55	471	100	471	97	471	
Mai Ndombe	48	414	77	414	74	414	
Total général	4542	25419	6623	25419	6051	25419	

Ce tableau révèle que l'effectif total de tous les candidats aux Législatives Nationales des élections de Décembre 2023 était de 76257, à raison de 25.419 candidats Titulaires, 25.419 candidats 1^{ers} Suppléants et 25.419 candidats 2^{èmes} Suppléants¹⁶. Sur cet effectif total, une participation de 17.216¹⁷ femmes soit **22,58%** avait été constatée.

En effet, sur l'effectif de **25419** candidats par catégorie, **4542**¹⁸ femmes soit **17,87%** y avaient participé comme candidates Titulaires, **6623**¹⁹ soit **26,06%**, comme Candidates 1^{ère} suppléantes et **6051**²⁰ soit **23,81 %** comme candidates 2^{ème} suppléantes.

Il est donc, très clair que la participation de la femme aux Législatives Nationale, concernant chacune des catégories²¹ était très faible. Elle a été largement en dessous de la moitié.

Signalons aussi que plus des femmes avaient été alignées comme premières et deuxièmes candidates suppléantes que Titulaires.

¹⁶ Voir listes des candidats portant publication de la liste définitive à l'élection des Députés Nationaux Op.cit

¹⁸ Idem

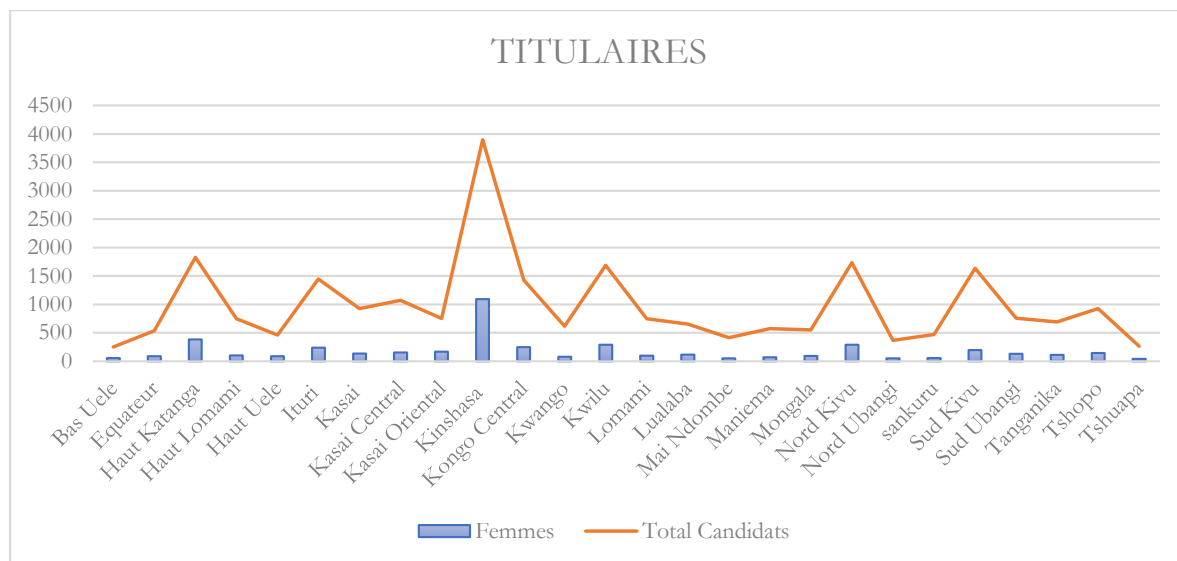
¹⁹ Idem.

²⁰ Idem

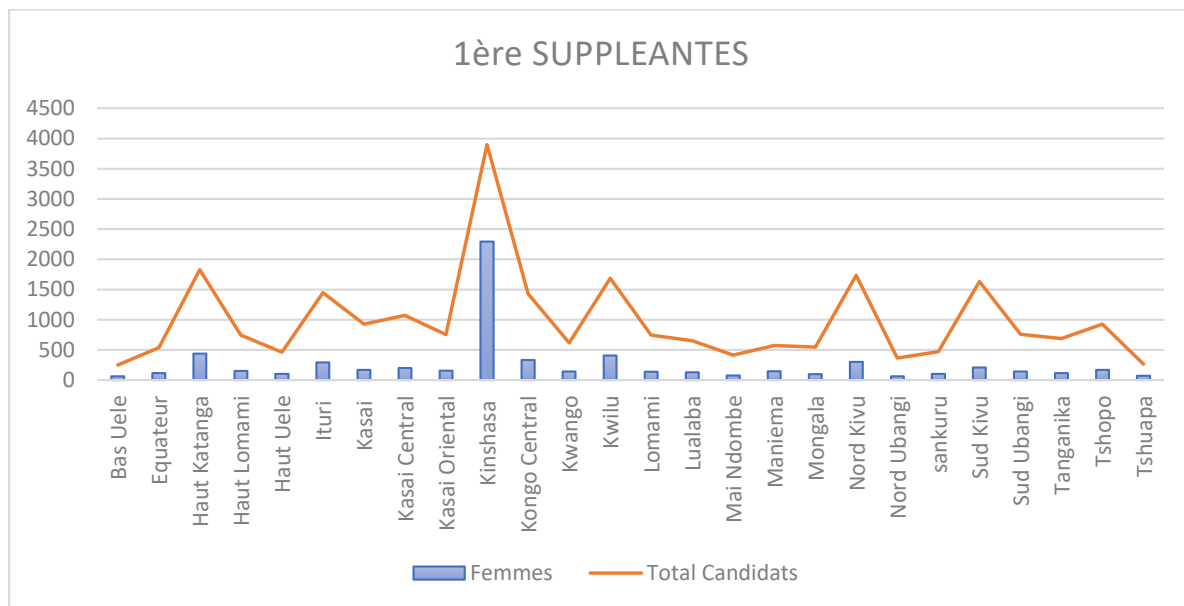
²¹ Titulaires, 1^{ers} et 2^{èmes} Suppléants.

a. **Alignement des femmes candidates à la Députation Nationale des élections de Décembre 2023 par rapport aux provinces**

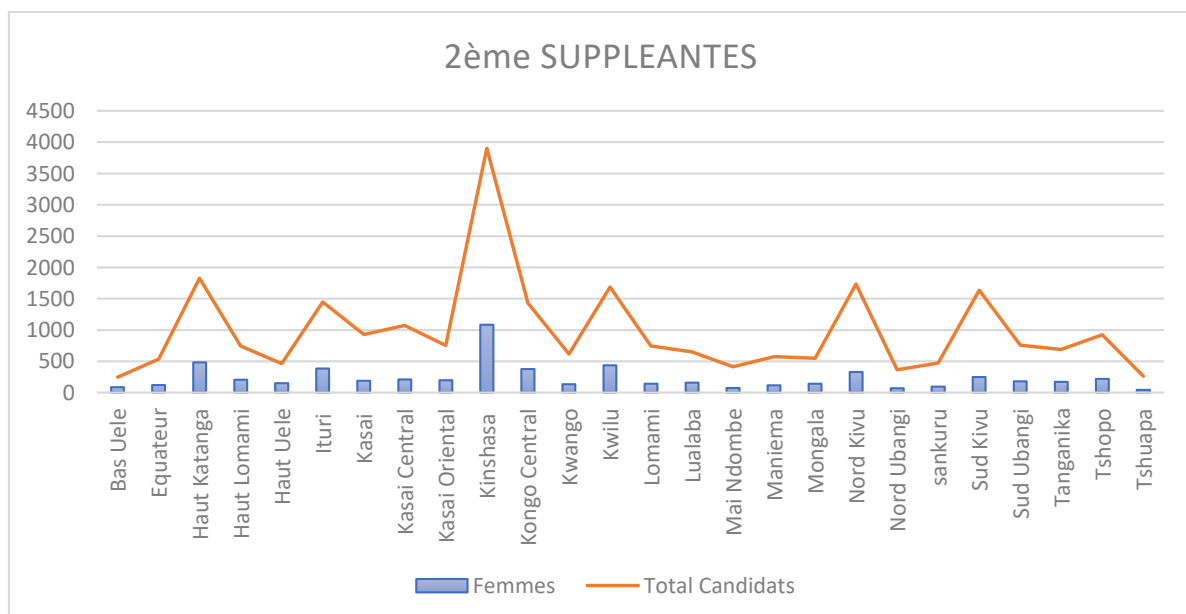
Figure 5. Nombre des femmes ayant postulé comme candidates titulaires



Ce graphique démontre que la ville province de Kinshasa est en première position avec 1091 candidates suivi de la province du Haut-Katanga avec 381 candidates, du Nord-Kivu avec 290 candidates, de Kwilu avec 289 candidates, du Kongo Central avec 249 candidates, de Ituri avec 235 candidates, du Sud-Kivu avec 197 candidates, du Kasai Oriental avec 166 candidates, du Kasai Central avec 155 candidates, de Tshopo avec 144 candidates, du Kasai avec 134 candidates, du Sud Ubangi avec 129 Candidates, de Lualaba avec 115 candidates, de Tanganyika avec 111 candidates, de Haut-Lomami avec 102 candidates, de Lomami avec 98 candidates, de Mongala avec 91 candidates, de Haut Uele avec 88 candidates, de l'Equateur avec 86 candidates, de Kwango avec 78 candidates, de Maniema avec 66 candidates, de Bas Uele avec 56 candidates, de Sankuru avec 55 candidates, de Nord Ubangi avec 50 candidates , de Mai Ndombe avec 48 candidates et de Tshuapa, en dernière position, avec 38 candidates.

Figure 6 : Nombre des femmes ayant postulé comme candidates 1^{ères} Suppléantes

Ce diagramme démontre que la ville province de Kinshasa est en première position avec 2294 candidates, suivie de la province du Haut Katanga avec 439 candidates, de Kwilu avec 406 candidates, du Kongo Central avec 333 candidates, du Nord Kivu avec 301 candidates, de Ituri avec 292 candidates, du Sud Kivu avec 206 candidates, du Kasai Central avec 200 candidates, de Tshopo avec 169 candidates, du Kasai avec 166 candidates, du Kasai Oriental avec 157 candidates, de Haut Lomami avec 152 candidates, de Maniema avec 148 candidates, de Kwango avec 143 candidates, du Sud Ubangi avec 141 candidates, de Lomami avec 139 candidates, de Lualaba avec 130 candidates, de Tanganika avec 116 candidates, de l'Equateur avec 115 candidates, de Haut Uele avec 104 candidates, de Sankuru avec 100 candidates, de Mongala avec 99 candidates, de Mai Ndombe avec 77 candidates, de Tshuapa avec 71 candidates, de Nord Ubangi avec 63 candidates et de Bas Uele, en dernière position, avec 62 candidates.

Figure 7 : Nombre des femmes ayant postulé comme candidates deuxième suppléantes

Ce graphique démontre que la ville province de Kinshasa est en première position avec 1082 candidates, suivie de la province du Haut Katanga avec 483, de Kwilu avec 434 candidates, de Ituri

avec 386 candidates, du Kongo Central avec 377 candidates, du Nord Kivu avec 328 de du Sud Kivu avec 249, de Tshopo avec 220, du Kasai Central avec 208, de Haut Lomami avec 207, du Kasai Oriental avec 196 candidates, du Kasai avec 187 candidates, du Sud Ubangi avec 181 candidates, de Tanganyika avec 173 candidates, de Lualaba avec 161 candidates, de Haut Uele avec 152 candidates, de Lomami avec 144 candidates, de Mongala avec 140 candidates, de Kwango avec 132 candidates, de l'Equateur avec 122 candidates, du Maniema avec 115 candidates, de Sankuru avec 97 candidates, de Bas Uele avec 86 candidates, de Mai Ndombe avec 74 candidates, du Nord Ubangi avec 71 candidates et de Tshuapa , en dernière position, avec 46 candidates.

1.4.2. Nombre des femmes élues à la députation nationale

A ce niveau, les trois structures n'ont mis l'accent que sur le nombre des femmes élue comme Députés à la Députation nationale.

Figure 8

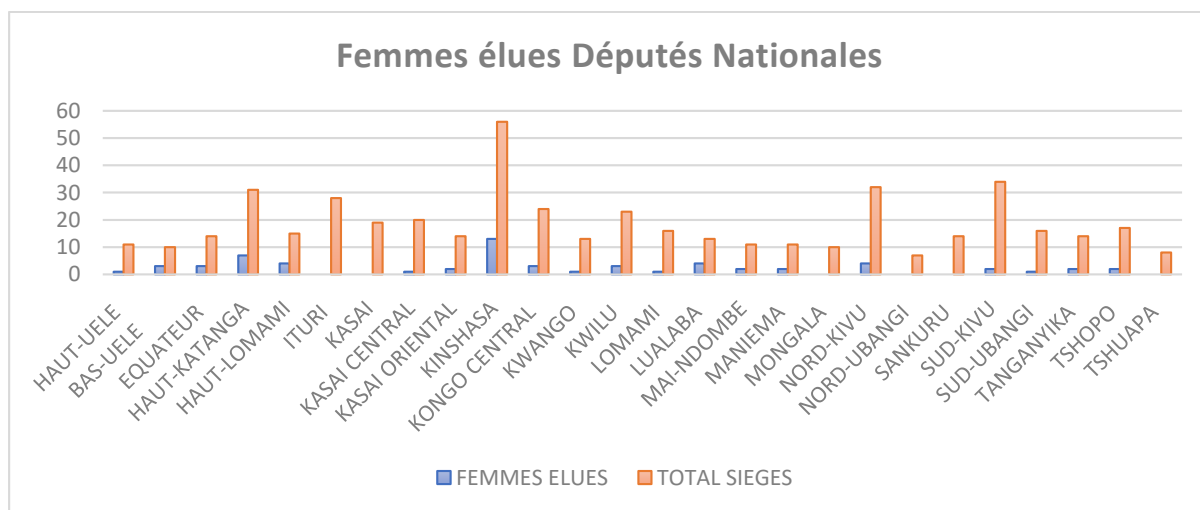
N°	PROVINCE	NBRE DES FEMMES ELUES/SIEGES
01	HAUT-UELE	1/11
02	BAS-UELE	3/10
03	MANIEMA	2/11
04	NORD-KIVU	4/32
05	SUD-KIVU	2/34
06	HAUT-KATANGA	7/31
07	KASAI ORIENTAL	2/14
08	KASAI CENTRAL	1/20
09	KASAI	0 /19
10	KINSHASA	13/56
11	SUD-UBANGI	1/16
12	NORD-UBANGI	0 /7
13	LOMAMI	1/16
14	HAUT-LOMAMI	4/15
15	KWANGO	1/13
16	EQUATEUR	3/14
17	ITURI	0 /28
18	LUALABA	4/13
19	KONGO CENTRAL	3/24
20	MONGALA	0 /10
21	TSHUAPA	0 /8
22	TSHOPO	2/17
23	KWILU	3/23
24	TANGANYIKA	2/14
25	SANKURU	0 /14
26	MAI-NDOMBE	2/11
	TOTAL	61/481

Ce tableau renseigne le nombre de femmes qui ont été élues par province pour la députation nationale en ce que seules 61 femmes ont été élues sur les 481 députés proclamés soit 12.6%.

Au regard de ce qui précède, les trois structures constatent amèrement que le nombre des femmes élues dans certaines Provinces n'a même pas atteint la moitié du seuil et dans d'autres, aucune d'entre elle n'a été élue.

a. Alignement des femmes élues Députés Nationales aux élections de Décembre 2023 par rapport aux provinces

Figure 9 : Nombre des femmes élues à la députation nationale



Ce graphique démontre que la Ville Province de Kinshasa est en tête avec treize femmes élues, suivi de la Ville Province de la Province du Haut Katanga avec sept femmes, ensuite des provinces du Haut Lomami et de Lualaba avec quatre femmes chacune, provinces du Nord-Kivu, Bas- Uele, Kwilu, Kongo Central et Equateur avec chacune trois femmes, Provinces de Mai Ndombe, Tanganika, Sud Kivu, Kasai Oriental, Maniema et Tshopo avec chacune deux femmes, Provinces de Haut Uele, Kasai Central, Sud Ubangi, Lomami et Kwango avec une femme chacune, ainsi que les Provinces de Sankuru, Tshuapa, Mongala, Ituri, Nord Ubangi et Kasai ou aucune femme n'a été élue.

1.4.3. Nombre des femmes candidates enregistrés aux Législatives Provinciales

Figure 10

PROVINCES Députés	NOMBRE DES FEMMES CANDIDATES AYANT POSTULE					
	Titulaires		1 ^{er} Suppléantes		2 ^{ème} Suppléantes	
	F	Total de tous les Candidats	F	Total de tous les Candidats	F	Total de tous Les Candidats
Haut Uele	246	895	203	895	297	895
Bas Uele	173	640	170	640	211	640
Maniema	228	1099	163	1099	225	1099
Nord Kivu	552	2228	431	2228	649	2228
Sud Kivu	461	2733	399	2733	584	2733
Haut Katanga	1072	3380	871	3380	997	3380
Kasai Central	423	1908	329	1908	377	1908
Kasai Oriental	450	1613	376	1613	443	1613
Kasai	440	1873	336	1873	406	1873
Kinshasa	2106	5255	1599	5255	1745	5255
Sud Ubangi	385	1665	285	1665	379	1665
Nord Ubangi	217	962	145	962	211	962
Lomami	197	1237	181	1237	261	1237
Haut Lomami	245	1138	264	1138	298	1138
Kwango	236	1137	232	1137	283	1137
Equateur	142	865	169	865	231	865
Ituri	587	2469	531	2469	686	2469
Lualaba	320	1899	305	1899	351	1899
Kongo Central	740	2699	593	2699	790	2699
Mongala	306	1204	226	1204	257	1204
Tshuapa	74	434	65	434	103	434
Tshopo	444	1334	358	1334	458	1334
Kwilu	763	3085	745	3085	869	3085
Tanganika	286	1188	233	1188	309	1188
Sankuru	171	934	174	934	215	934
Mai Ndombe	107	609	112	609	136	609
Total	11371	44483	9495	44483	11771	44483

Ce tableau révèle que l'effectif total de tous les candidats aux Législatives Provinciales des élections de Décembre 2023 était de 133.449, à raison de 44.483 candidats Titulaires, 44.483 candidats 1^{ers} Suppléants et 44.483 candidats 2^{èmes} Suppléants²². Sur cet effectif total, une participation de 32.637 femmes soit **24,46%** avait été constaté à la suite du comptage.

En effet, sur l'effectif de 44.483 candidats par catégorie, **11371** femmes soit **25,56%** seulement y avaient participé comme candidates Titulaires, **9495**²³ soit **21,34%** comme Candidates 1^{ère} suppléantes et **11771**²⁴ soit **26,46%** des femmes comme candidates 2^{ème} suppléantes.

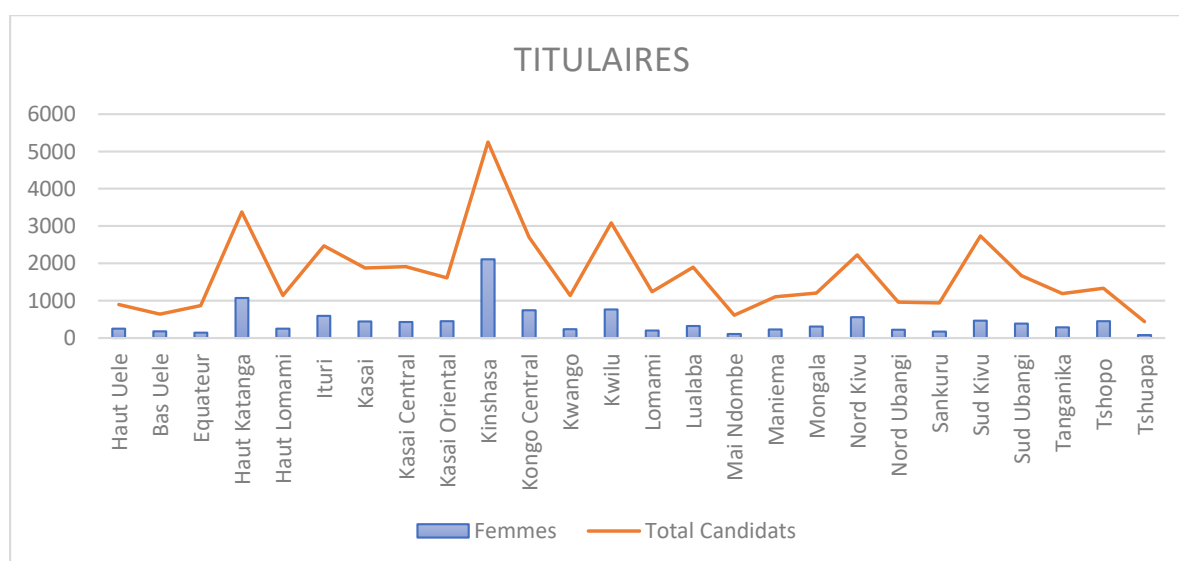
Comme à la députation nationale, la participation de la femme aux Législatives Provinciales est très faible tant pour les candidats Titulaires que 1^{ers} et 2^{èmes} Suppléants. Celle-ci est largement en dessous de la moitié ou du prêt de celle-ci pour chaque effectif total.

Les trois organisations signalent également qu'il y a eu plus des femmes candidates 2^{ème} suppléantes que Titulaires et 1^{ère} Suppléantes.

A la suite de l'analyse de ces chiffres, les trois organisations se posent la question de savoir si cela avait été fait à dessein.

a. Alignement des femmes candidates à la députation Provinciale des élections de Décembre 2023 par rapport aux provinces

Figure 11 : Nombre des femmes alignées comme titulaires



Ce graphique démontre que la ville Province de Kinshasa est en première position avec 2106 candidates suivie de la Province du Haut-Katanga avec 1072 candidats, de Kwilu avec 763 candidates, du Kongo Central avec 740, de Ituri avec 587 candidates, du Nord Kivu avec 552, candidates, du Sud Kivu avec 461, du Kasai Oriental avec 450 candidates, de Tshopo avec 444 candidates, du Kasai avec 440 candidates, du Kasai Central avec 423 candidates, du Sud Ubangi avec 385 candidates, de Lualaba avec 320 candidates, de Mongala avec 306 candidates, de Tanganika avec 286 candidates, de Haut Uele avec 246 candidates, de Haut Lomami avec 245 candidates, de Kwango avec 236 candidates, de Maniema avec 228 candidates, de Nord Ubangi avec 217 candidates, de Lomami avec 197 candidates, de Bas-Uele avec 173 candidates, de Sankuru

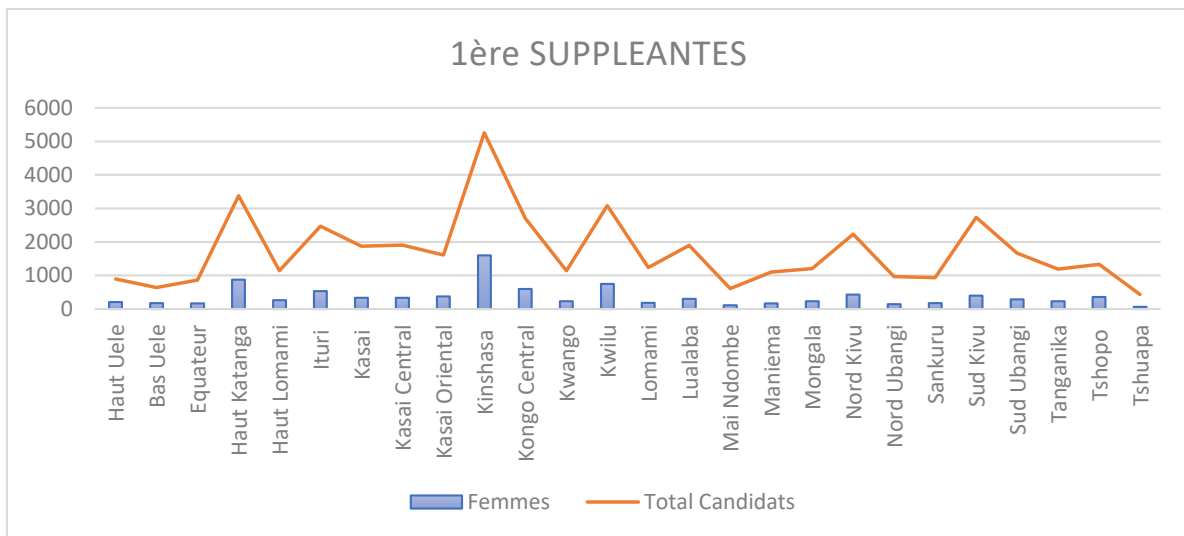
²² Voir listes des candidats portant publication de la liste définitive à l'élection des Députés Provinciaux.

²³ Idem

²⁴ Idem

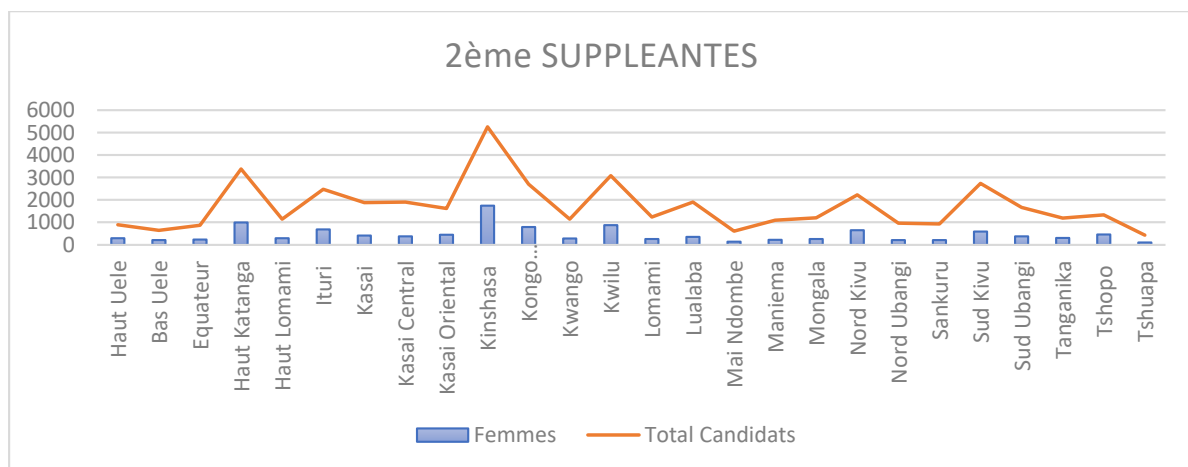
avec 171 candidates, de l'Equateur avec 142 candidates, de Mai Ndombe avec 107 candidates, de Tshuapa en dernière position avec 74 candidates.

Figure 12 : Nombre des femmes alignées comme candidates 1^{ère} Suppléantes



Ce graphique démontre que la ville Province de Kinshasa est en première position avec 1599 candidates, suivie de la province du Haut-Katanga avec 871 candidates, de Kuilu avec 745 candidates, du Kongo Central avec 593 candidates, de Ituri avec 531 candidates, du Nord Kivu avec 431 candidates, du Sud Kivu avec 399 candidates, du Kasai Oriental avec 376 candidates, de Tshopo avec 358 candidates, du Kasai avec 336 candidates, du Kasai Central avec 329 candidates, de Lualaba avec 305 candidates, du Sud Ubangi avec 285 candidates, de Haut Lomami avec 264 candidates, de Tanganika avec 233 candidates, de Kwango avec 232 candidates, de Mongala avec 226 candidates, de Haut Uele avec 203 candidates, de Lomami avec 181 candidates et de Sankuru avec 174 candidates, Bas Uele avec 170 candidates, de l'Equateur avec 169 candidates, de Maniema avec 163 candidates, de Nord Ubangi avec 145 candidates, de Mai Ndombe avec 112 candidates et de Tshuapa en dernière position, avec 65 candidates.

Figure 13 : Nombre des femmes alignées comme candidates 2^{èmes} Suppléantes



Ce graphique démontre que la ville province de Kinshasa est en première position avec 1745 candidates, suivie de la province du Haut-Katanga avec 997 candidates, de Kwilu avec 869 candidates, du Kongo Central avec 790 candidates, de Ituri avec 686 candidates, du Nord Kivu avec 649 de du Sud Kivu avec 584 candidates, de Tshopo avec 458, du Kasai Oriental avec 443

candidates, du Kasai avec 406 candidates, du Sud Ubangi avec 379 candidates, du Kasai Central avec 377 candidates, de Lualaba avec 351 candidates, de Tanganika avec 309 candidates, de Haut Lomami avec 298 candidates, de Haut Uele avec 297 candidates, de Kwango avec 283 candidates, de Lomami avec 261 candidates, de Mongala avec 257 candidates, de l'Equateur avec 231 candidates, du Maniema avec 225 candidates, de Sankuru avec 215 candidates, de Bas Uele et du Nord Ubangi avec 211 candidates, de Mai Ndombe avec 136 candidates, et de Tshuapa en dernière position, avec 103 candidates.

1.4.4. Nombre des femmes candidates élues à la députation provinciale des élections de 2023

A ce niveau, les trois structures n'ont mis l'accent que sur le nombre des femmes élue comme Députés aux Législatives Provinciales.

Figure 14

N°	PROVINCE	NOMBRE DE FEMMES ELUES / SIEGES
1	HAUT-UELE	1/18
2	BAS-UELE	2/18
3	MANIEMA	0/20
4	NORD-KIVU	2/30
5	SUD-KIVU	2/44
6	HAUT-KATANGA	12/44
7	KASAI CENTRAL	2/31
8	KASAI ORIENTAL	3/22
9	KASAI	3/30
10	KINSHASA	5/44
11	SUD-UBANGI	0/26
12	NORD-UBANGI	2/13
13	LOMAMI	4/25
14	HAUT-LOMAMI	5/24
15	KWANGO	2/22
16	EQUATEUR	3/19
17	ITURI	4/43
18	LUALABA	3/22
19	KONGO CENTRAL	1/36
20	MONGALA	0/18
21	TSHUAPA	0/170
22	TSHOPO	2/27
23	KWILU	1/35
24	TANGANYIKA	4/23
25	SANKURU	1/23
26	MAI-NDOMBE	0/15
	TOTAL	64/689

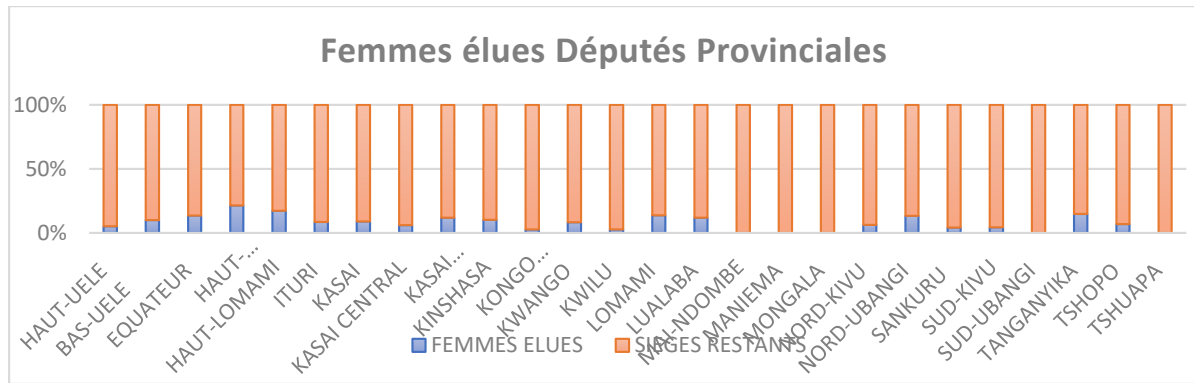
Ce tableau démontre les nombres de femmes qui ont été élues par province pour la députation provinciale.

En effet, sur les **689** députés proclamés élus soit le 100%, on retrouve seulement 64 femmes, soit **9,2** % des femmes.

Les trois structures constatent avec amertume que (i) le nombre total des femmes élues n'a même pas atteint le un dixième de tous les candidats élus.

a. Alignement des femmes élues à la députation provinciale aux élections de Décembre 2023 par rapport aux provinces

Figure 15 : Nombre des femmes élues à la députation provinciale



Ce graphique démontre que la Province du Haut-Katanga est en tête des femmes élues. Celles-ci sont au nombre de douze, suivi de la Ville Province de Kinshasa et de la Province de Haut Lomami ou elles sont au nombre de cinq dans chacune d'elles, ensuite les Provinces Ituri, Tanganyika et Lomami ou elles sont au nombre de quatre dans chacune d'elles, Provinces de l'Equateur, du Kasai,, du Kasai Oriental et de Lualaba ou elles sont au nombre de trois dans chacune d'elles, Provinces de Bas Uele, Nord Kivu, Sud Kivu, Nord Ubangi, Tshopo, Kasai Central et Kwango ou elles sont deux dans chacune d'elles, Provinces de Haut Uele, Sankuru et Kwilu ou une seule femme a été élue dans chacune d'elles et Provinces de Mai Ndombe, de Maniema, Mongala, Sud Ubangi et Tshuapa ou aucune femme n' a été élue.

CHAPITRE II PARTICIPATION DES JEUNES AUX LEGISLATIVES NATIONALES ET PROVINCIALES DES ELECTIONS DE 2023

Différentes études ont démontré que la jeunesse congolaise représentait environ 65% de la population²⁵. Cependant, la majorité des jeunes ne maîtrisent pas les enjeux liés à la gestion de la chose publique.

La participation des jeunes dans la gestion des partis politiques et des affaires publiques est sans aucun doute insignifiante alors que les décisions qui y sont prises les concernent et impactent directement leur quotidien.

Il est important de signaler que la participation politique se traduit notamment par la participation au processus électoral.

La jeunesse est considérée comme une force positive pour le changement social transformateur en participant à la gestion de la chose publique, Il est donc important de lui inculquer des idéaux fondamentaux de la démocratie par la participation et l'implication aux activités d'éducation civique et de citoyenneté ainsi que celles liées à la culture de la paix et la défense des intérêts du Pays²⁶.

Elle est l'avenir de la société dans laquelle elle vit. Et il est important qu'elle s'engage politiquement parce qu'en réalité, c'est un très bel exercice de la vie, surtout lorsqu'elle arrive, grâce à ses idées, à faire bouger certaines lignes dans la société. Les jeunes qui s'engagent politiquement apprennent à écouter les autres et à défendre leurs idées, pour avoir à la fin une mixtiture d'idées qui les convertissent à des véritables agents de transformation sociale.

Aux élections de 2018, il a été observé une faible participation des jeunes au niveau des candidatures aux différents scrutins organisés lors des élections présidentielle, législatives et provinciales et cela

²⁵ Rapport de la Mission d'Observation électorale de l'Union africaine pour les élections générales du 30 Décembre 2018 en République Démocratique du Congo, Janvier 2019, p 29.

²⁶ Ministère de la jeunesse et de sports (RDC), Politique Nationale de la Jeunesse, Août 2009, p.5.

malgré la présence visible de ces derniers sur le terrain pendant la campagne électorale et dans des bureaux de vote et des centres locaux de compilation des résultats (CLCR) comme agents.

Les observations de terrain faites par la DYJEF en 2022 dans le cadre de la mise en œuvre du projet Engagement civique et plaidoyer ont relevé le constat que voici :

- 61,3% des 70 partis politiques interrogés affirment que les jeunes sont les plus représentés dans les partis
- 85% de ces partis politiques interrogés affirment qu'ils n'ont pas aligné les jeunes sur la liste de désignation des membres de la CENI,
- 58,7% des partis politiques affirment ne pas savoir la définition du concept jeune selon la Charte Africaine de la Jeunesse (15 à 35 ans)
- 81,5% des députés interrogés affirment savoir la définition du concept jeune selon la Charte Africaine de la Jeunesse (15 à 35 ans)

En 2023, le même constat fait en 2018 demeure en ce que le taux de participation des jeunes comme candidat est resté trop faible alors que l'organisation des élections municipales était une belle opportunité pour eux de se lancer dans la politique en tant que conseiller municipal.

Il est à souligner que les jeunes sont plus utilisés par les vieux en politique dans les marches, meeting, réclamation, campagnes, etc, afin d'atteindre leurs objectifs. Étant donné qu'il est observé qu'un jeune soit cette personne qui a encore le goût de l'aventure et du risque, il affronte souvent, sans peur, des situations difficiles et parfois hors du commun, malgré la présence du danger.

Notons que la jeunesse est l'avenir de la nation et de toute démocratie. Les jeunes d'aujourd'hui sont les leaders de demain, et ils peuvent déjà apporter de nouvelles idées pour résoudre les problèmes du pays. Cependant, les jeunes continuent d'être gravement sous-représentés au parlement. Et cela peut se justifier par des raisons ci-après :

- Les jeunes, qui, constituent un bloc électoral important souffrent de sous-emploi chronique ;
- Les jeunes sont pauvres, ils n'ont pas les moyens financiers pour investir dans une campagne électorale
- Le manque d'encadrement des jeunes (il n'y'a pas assez de structures d'encadrement de la jeunesse)

1. Participation des jeunes aux Législatives Nationales des élections de 2023

1.1. Nombre des jeunes candidats aux Législations Nationales

PROVINCES	NOMBRE DES CANDIDATS DE MOINS DE 35 ANS AYANT POSTULE A LA DEPUTATION NATIONALE POUR LES ELECTIONS DE 2023											
	Candidats Titulaires jeunes				Candidats 1 ^{er} Suppléants jeunes				Candidats 2 ^{ème} Suppléants jeunes			
	H	F	Total	Total des titulaires	H	F	Total	Total candidats 1 ^{er} sup	H	F	Total	Total candidats 2 ^{ème} sup
Haut Uele	105	35	140	462	153	70	223	462	174	90	264	462
Bas Uele	48	22	70	248	78	43	121	248	91	51	143	248
Maniema	98	13	111	574	157	38	195	574	179	66	245	574
Nord Kivu	397	132	529	1733	641	165	806	1733	701	256	957	1733
Sud Kivu	400	65	465	1634	643	145	788	1634	722	210	932	1634
Haut Katanga	282	92	374	1825	517	172	689	1825	605	217	822	1825
Kasai Central	254	59	313	1073	435	108	543	1073	482	112	594	1073
Kasai Oriental	254	50	303	754	286	85	371	754	284	98	382	754
Kasai	238	52	290	927	372	106	478	927	403	116	519	927
Kinshasa	424	200	624	3900	855	494	1349	3900	1063	530	1593	3900
Sud-Ubangi	151	55	206	757	297	79	376	757	311	125	436	757
Nord-Ubangi	82	22	104	366	142	39	181	366	166	49	215	366
Lomami	178	32	200	745	286	63	349	745	299	81	380	745
Haut Lomami	54	17	71	745	125	30	155	745	117	37	154	745
Kwango	92	25	117	617	164	74	238	617	188	66	354	617
Equateur	71	27	99	535	165	43	208	535	158	67	225	535
Ituri	423	115	538	1446	612	179	791	1446	644	268	912	1446
Lualaba	119	43	162	653	249	70	319	653	246	91	337	653
Kongo Central	186	68	254	1430	346	153	499	1430	401	206	607	1430
Mongala	98	33	131	548	173	46	219	548	171	80	251	548
Tshuapa	42	11	53	262	82	27	109	262	39	19	58	262
Tshopo	147	43	190	925	290	69	359	925	361	131	492	925
Kwilu	187	68	255	1686	343	153	496	1686	346	190	536	1686
Tanganika	134	47	181	689	266	58	324	689	246	111	357	689
sankuru	97	17	114	471	166	47	213	471	185	63	248	471
Mai Ndombe	53	11	64	414	104	28	132	414	123	44	167	414
Total General	4614	1349	5963	25419	7947	2584	10531	25419	8705	3393	12098	25419

Ce tableau démontre l'effectif total des jeunes hommes et femmes de moins de 35 ans, candidats aux Législatives Nationales des élections de 2023.

En effet, sur un total de 76.257 candidats, à raison de 25.419 candidats Titulaires, 25.419 candidats 1^{ers} Suppléants et 25.419 candidats 2^{èmes} Suppléants²⁷, la participation de 28592 jeunes soit 37,49% avaient été constatée

Pour ce qui est des candidats Titulaires, sur les 25419 candidats Titulaires, 5963²⁸ jeunes seulement soit **23,45 %** avaient été représentés à raison de 4614 hommes (**18,15%**) et 1349 femmes (**5,30%**), sur 25419 candidats 1^{ers} Suppléants, 10531²⁹ jeunes soit **41,42 %** avaient été représentés, à raison de 7947 hommes soit (**31,26%**) et 2584 femmes (**10,16**) et sur 12098 candidats 2^{ème} Suppléants,³⁰ **12098**

²⁷ Voir listes des candidats portant publication de la liste définitive à l'élection des Députés Nationaux Op.cit

²⁸ Idem

²⁹ Idem

³⁰ Idem

jeunes soit **47,59%** comme candidates, à raison de 8705³¹ hommes (**34,25 %**) et 3393³² femmes (**13,35%**).

Cela veut dire que la participation des jeunes aux élections de 2023, comme candidats Titulaires, 1^{ers} et 2^{èmes} suppléants a été faible comparativement à celle des personnes ayant plus de 35 ans.

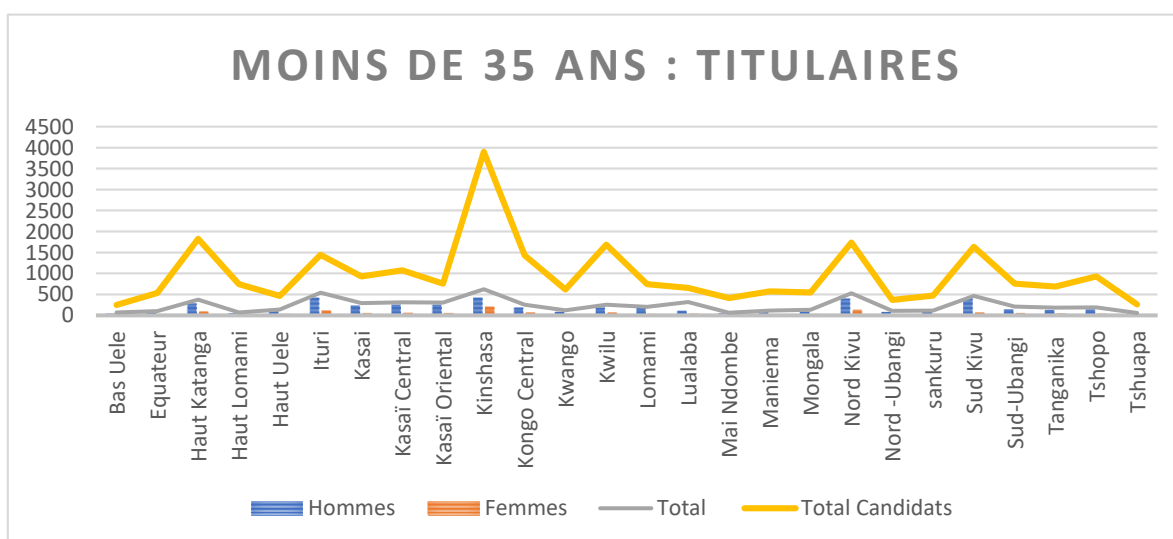
Leur participation comme candidats titulaires, était très faible comparativement à celle comme candidats 1^{ers} et 2^{èmes} suppléants. Parlant des jeunes femmes, leur participation était largement inférieure à celle des jeunes hommes.

Leur participation comme (i) candidates titulaires n'était que de **5,30 %** contre **18,15%**, (ii) comme candidates 1^{ères} suppléantes de **10,16%** contre **31,26%** et (iii) comme 2^{èmes} Suppléantes, de **13,35%** contre **34,25 %**.

Ce qui amène les trois organisations à déduire que les jeunes ne bénéficient toujours pas des plus d'opportunités pour participer à la politique, en particulier les jeunes femmes.

a. Alignement des jeunes candidats à la députation Nationale des élections de 2023 par rapport aux Provinces

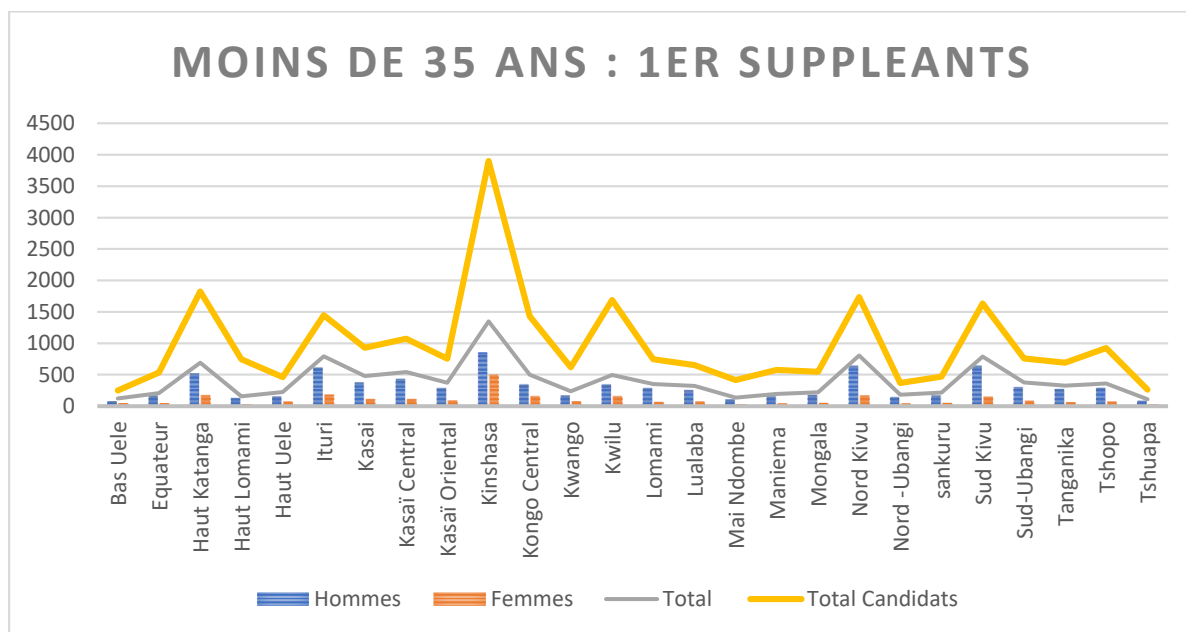
Figure 17 : Nombre des jeunes alignés comme candidats titulaires



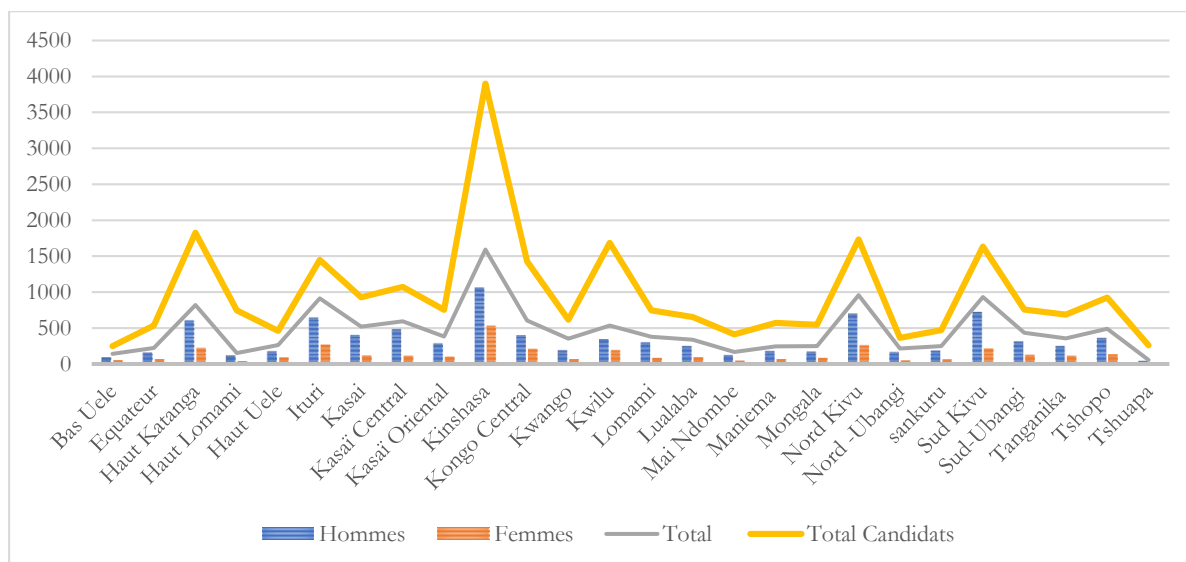
Ce graphique démontre que la ville province de Kinshasa est en première position avec 624 jeunes candidats suivi de la province de Ituri avec 538 jeunes candidats, du Nord Kivu avec 529 jeunes candidats, du Sud Kivu avec 465 jeunes candidats, du Haut-Katanga avec 374 jeunes candidats, de Lualaba avec 319 jeunes candidats, du Kasai Central avec 313 jeunes candidats, Kasai Oriental avec 303 jeunes candidats, Kasai avec 290 jeunes candidats Kwilu avec 255 jeunes candidats, du Kongo Central avec 254 jeunes candidats, du Sud Ubangi avec 206 jeunes candidats, de Lomami avec 200 jeunes candidats, de Tshopo avec 190 jeunes candidats, Tanganika avec 181 jeunes candidats, de Haut Uele avec 140 jeunes candidats, de Mongala avec 131 jeunes candidats, de Sankuru avec 114 jeunes candidats, de Kwango avec 117 jeunes candidats, Maniema avec 111 jeunes candidats, du Nord Ubangi avec 104 jeunes candidats, de l'Equateur avec 99 jeunes candidats, du Haut Lomami avec 71 jeunes candidats, de Bas Uele avec 70 jeunes candidats, de Mai Ndombe avec 64 jeunes candidats et de Tshuapa en dernière position avec 53 jeunes candidats.

³¹ Idem

³² Idem

Figure 18 : Nombre des jeunes alignés comme candidat premier suppléant

Ce graphique démontre que la ville province de Kinshasa est en première position avec 1349 jeunes candidats suivi de la province du Nord Kivu avec 806 jeunes candidats, de Ituri avec 791 jeunes candidats, du Sud Kivu avec 788 jeunes candidats, du Haut Katanga avec 689 jeunes candidats, du Kasai Central avec 543 jeunes candidats, du Kongo Central avec 499 jeunes candidats, de Kwilu avec 496 jeunes candidats, du Kasai avec 478 jeunes candidats, du Sud Ubangi avec 376 jeunes candidats, du Kasai Oriental avec 371 jeunes candidats, de Tshopo avec 359 jeunes candidats, de Lomami avec 349 jeunes candidats, Tanganika avec 324 jeunes candidats, de Lualaba avec 319 jeunes candidats, Kwango avec 238 jeunes candidats, de Haut Uele avec 223 jeunes candidats, de Mongala avec 219 jeunes candidats, de Sankuru avec 213 jeunes candidats, de l'Equateur avec 208 jeunes candidats, de Maniema avec 195 jeunes candidats, du Nord Ubangi avec 181 jeunes candidats, Haut Lomami avec 155 jeunes candidats, de Mai Ndombe avec 132 jeunes candidats, de Bas Uele avec 121 jeunes candidats, et de Tshuapa en dernière position avec 109 jeunes candidats.

Figure 19 : Nombre des jeunes alignés comme candidats deuxième suppléant

Ce diagramme démontre que la ville province de Kinshasa est en première position avec 1593 jeunes candidats suivi de la province du Nord Kivu avec 957 jeunes candidats, du Sud Kivu avec 932 jeunes candidats, de Ituri avec 912 jeunes candidats, du Haut Katanga avec 822 jeunes candidats, du Kongo Central avec 607 jeunes candidats, du Kasai Central avec 594 jeunes candidats, de Kwilu avec 536 jeunes candidats, du Kasai avec 519 jeunes candidats, de Tshopo avec 492 jeunes candidats, du Sud Ubangi avec 436 jeunes candidats, du Kasai Oriental avec 382 jeunes candidats, de Lomami avec 380 jeunes candidats, Tanganika avec 357 jeunes candidats, Kwango avec 354 jeunes candidats, de Lualaba avec 337 jeunes candidats, de Haut Uele avec 264 jeunes candidats, de Mongala avec 251 jeunes candidats, de Sankuru avec **248 jeunes candidats**, de Maniema avec 245 jeunes candidats, de l'Équateur avec 225 jeunes candidats, du Nord Ubangi avec 215 jeunes candidats, de Mai Ndombe avec 167 jeunes candidats, du Haut Lomami avec 154 jeunes candidats, de Bas Uele avec 143 jeunes candidats, et de Tshuapa en dernière position avec 58 jeunes candidats.

1.2. Nombre des jeunes candidats élus à la députation nationale

Figure 20

A ce niveau, les trois structures n'ont mis l'accent que sur le nombre des jeunes élus comme députés à la législative nationale ainsi que le nombre des sièges.

Provinces	Nombre des jeunes députés homme de moins de 35 ans élu	Nombre des jeunes députés femmes de moins de 35 ans élues	Nombre total des jeunes députés de moins de 35 ans élus	Nombre total de siège par province
Haut-Uele	0	1	1	11
Bas-Uele	2	1	3	10
Maniema	1	0	1	11
Nord-Kivu	4	0	4	32
Sud-kivu	4	0	4	34
Haut-Katanga	1	0	1	31
Kasai Central	2	0	2	20
Kasai Oriental	0	0	0	14
Kasai	1	0	1	19
Kinshasa	6	2	8	56
Sud-Ubangi	1	0	1	16
Nord-Ubangi	0	0	0	7
Lomami	2	0	2	16
Haut-Lomami	1	0	1	15
Kwango	1	0	1	13
Équateur	0	0	0	14
Ituri	4	0	4	28
Lualaba	0	0	0	13
Kongo Central	0	1	1	24
Mongala	0	0	0	10
Tshuapa	0	0	0	8
Tshopo	1	1	2	17

Kwilu	1	0	1	23
Tanganyika	1	0	1	14
Sankuru	0	0	0	14
Mai-ndombe	0	0	0	11
Total	33	6	39	481

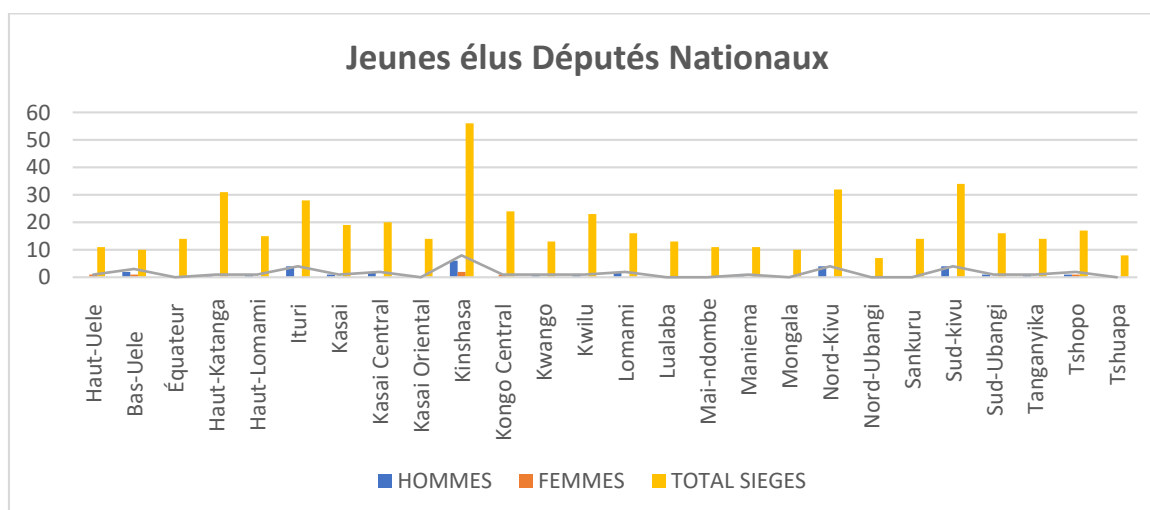
Ce tableau démontre les nombres de jeunes qui ont été élus par province pour la députation nationale.

En effet, sur les **481** députés proclamés élus soit le 100%, on retrouve seulement 39 jeunes soit 8,10% parmi lesquels 33 hommes soit 6,86 % et 6 femmes soit 1,24 % des jeunes femmes élus. Au total, 39 jeunes soit 8,1% des jeunes ont été élus aux élections des candidats députés nationaux de 2023.

Au regard de ce qui précède, les trois organisations constatent avec regret que le nombre des jeunes élus n'a même pas atteint le 1/10 de tous les candidats élus. Parlant des jeunes femmes élus, elles ont largement été en dessous du 1/5 des tous les jeunes candidats élus.

a. Alignement Jeunes élus Députés Nationaux aux élections de Décembre 2023 par rapport aux provinces

Figure 21 : Nombre des jeunes élus à la députation nationale



La Ville Province de Kinshasa est en tête des jeunes élus. 8 jeunes dont 2 jeunes femmes y ont été élus, suivi des provinces du Nord Kivu, Sud Kivu et de Ituri ou 4 jeunes dans chacune d'elles dont 0 jeune femme ont été élus, de la province de Bas Uele ou trois jeunes dont une jeune femme ont été élus, des provinces du Kasai Central, de Lomami et Tshopo ou 2 jeunes dans chacune d'elles dont une jeunes femme à Tshopo, ont été élus, des provinces du Haut Uele, de Maniema, du Kasai, Haut Katanga, Kasai, Sud Ubangi, Haut Lomami, Kwango, Kongo Central, Kwilu et Tanganika ou un seul jeune dans chacune d'elles a été élu. Au Kongo Central et dans le Haut Uele, il s'agit d'une femme. Aucun jeune n'a été élu dans les provinces de Sankuru, Mai Ndombe, Mongala, Tshuapa, Lualaba, Equateur, Nord Ubangi et Kasai Oriental.

2. De la Participation des jeunes aux Législatives Provinciales

2.1. Nombre des jeunes candidats aux Législatives Provinciales

Figure 22 :

PROVINCES	NOMBRE DES CANDIDATS DE MOINS DE 35 ANS AYANT POSTULE A LA DEPUTATION PROVINCIALE POUR LES ELECTIONS DE 2023											
	Candidats Titulaires jeunes				Candidats 1 ^{er} Suppléants jeunes				Candidats 2 ^{ème} Suppléants jeunes			
	H	F	Total	Nbre total des Candidats Titulaires	H	F	Total	Nombre Total des candidats 1 ^{er} Sup	H	F	Total	Nbre Total des candidats 2 ^{ème} Sup
Haut Uele	212	128	340	895	310	115	425	895	331	165	496	895
Bas Uele	136	91	227	640	232	98	330	640	257	112	369	640
Maniema	185	90	275	1099	352	80	432	1099	386	125	511	1099
Nord Kivu	520	250	770	2228	815	225	1040	2228	886	349	1235	2228
Sud Kivu	806	192	998	2733	1145	227	1372	2733	1235	376	1611	2733
Haut Katanga	670	418	1088	3380	1020	455	1475	3380	1280	546	1826	
Kasai Central	465	199	664	1908	780	206	986	1908	884	252	1136	1908
Kasai Oriental	374	190	564	1613	591	178	769	1613	606	238	844	1613
Kasai	519	247	766	1873	768	226	994	1873	822	277	1099	1873
Kinshasa	819	695	1514	5255	1477	750	2227	5255	1691	759	2450	5255
Sud Ubangi	322	136	458	1665	565	162	727	1665	563	244	807	1665
Nord Ubangi	223	99	322	962	392	88	480	962	281	135	416	962
Lomami	333	74	407	1237	519	105	624	1237	546	151	697	1237
Haut Lomami	258	118	376	1138	405	166	571	1138	460	182	642	1138
Kwango	205	105	310	1137	336	128	464	1137	415	160	575	1137
Equateur	204	56	260	865	309	96	405	865	338	145	483	865
Ituri	689	277	966	2469	1020	334	1354	2469	1059	456	1515	2469
Lualaba	271	129	400	1334	461	168	629	1334	502	219	721	1334
Kongo Central	408	265	673	2699	734	290	1024	2699	652	429	1081	2699
Mongala	262	163	425	1204	449	138	587	1204	493	166	659	1204
Tshuapa	75	29	104	434	169	39	208	434	157	51	208	434
Tshopo	507	170	677	1899	784	199	983	1899	801	291	1092	1899
Kwilu	435	300	735	3085	712	373	1085	3085	798	463	1261	3085
Tanganika	297	124	421	1188	490	144	634	1188	488	196	684	1188
sankuru	295	99	394	934	466	110	576	934	441	141	582	934
Mai Ndombe	93	42	135	609	178	61	239	609	206	71	277	609
Total Général	9583	4686	14269	44483	15479	5161	20640	44483	16578	6699	23277	44483

Ce tableau démontre l'effectif total des jeunes hommes et femmes de moins de 35 ans, candidats aux Législatives Provinciales des élections de 2023.

Sur un total de 133.449 candidats, à raison de 44483³³ candidats Titulaires, 44483 candidats 1^{er}s Suppléants et 44483 candidats 2^{ème}s Suppléants³⁴, la participation de 58.186 jeunes soit **43,60%** avaient été constatée.

Sur les 44483 candidats Titulaires, 14269³⁵ jeunes avaient été représentés soit **32,17%**, à raison de 9583³⁶ hommes (**21,54%**) et 4686³⁷ femmes (**10,53%**), sur 44483 candidats 1^{er} Suppléants, 20640³⁸ jeunes avaient été représentés soit **46,40%**, à raison de 15479³⁹ hommes (**34,80%**) et 5161⁴⁰ femmes

³³ Voir listes des candidats portant publication de la liste définitive à l'élection des Députés Provinciaux. Op.cit.

³⁴ Voir listes des candidats portant publication de la liste définitive à l'élection des Députés Nationaux Op.cit

³⁵ idem

³⁶ idem

³⁷ Idem

³⁸ idem

³⁹ idem

⁴⁰ idem

(**11,60%**) et sur 44483 candidats 2^{èmes} Suppléants soit **52,33%**, 23277 jeunes⁴¹ ont été représentés comme candidats, à raison de 16578 hommes (**37,27%**) et 6699 femmes (**15,06%**).

Signalons qu'en général, la participation des jeunes comme candidats Titulaires et 1^{ers} Suppléants aux élections de 2023 avait été faible comparativement à celle des candidats 2^{ème} Suppléants.

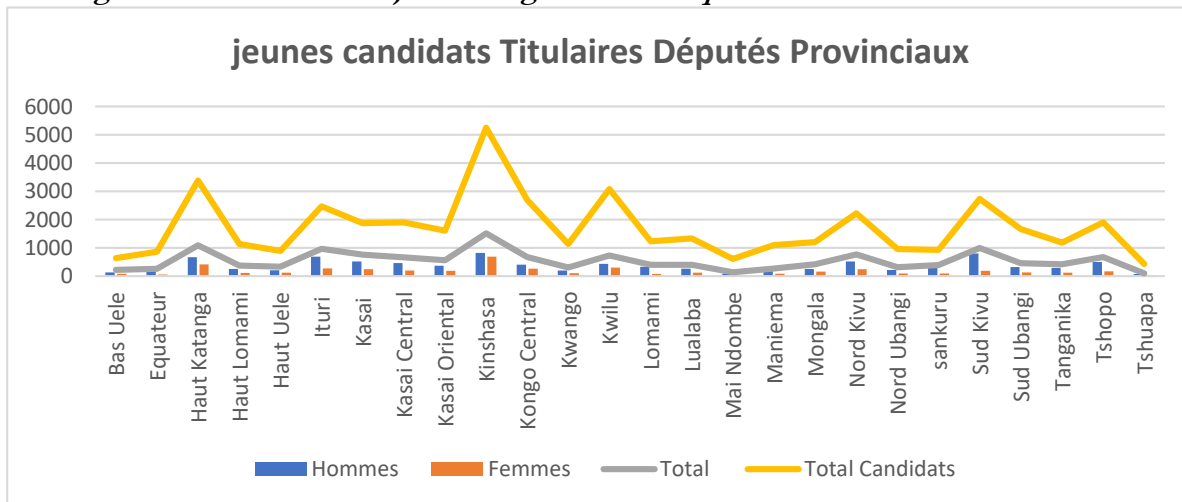
Parlant particulièrement de la participation des jeunes femmes comme candidates titulaires, 1^{ère} suppléant et 2^{ème} Suppléantes, elle a été largement inférieure à celles des jeunes hommes.

Leur participation comme candidates titulaires n'était que de **10,53 %** contre **21,50** (ii) comme candidates 1^{ères} Suppléantes de **11,60%** contre **34,80%** et comme 2^{èmes} Suppléantes, de **15,06%** contre **37,27%**.

Ce qui amène, une fois de plus à affirmer que les jeunes ne bénéficient toujours pas de plus d'opportunités pour participer à la politique, en particulier les jeunes femmes.

a. Alignement des jeunes candidats députés provinciaux aux élections de Décembre 2023 par rapport aux provinces

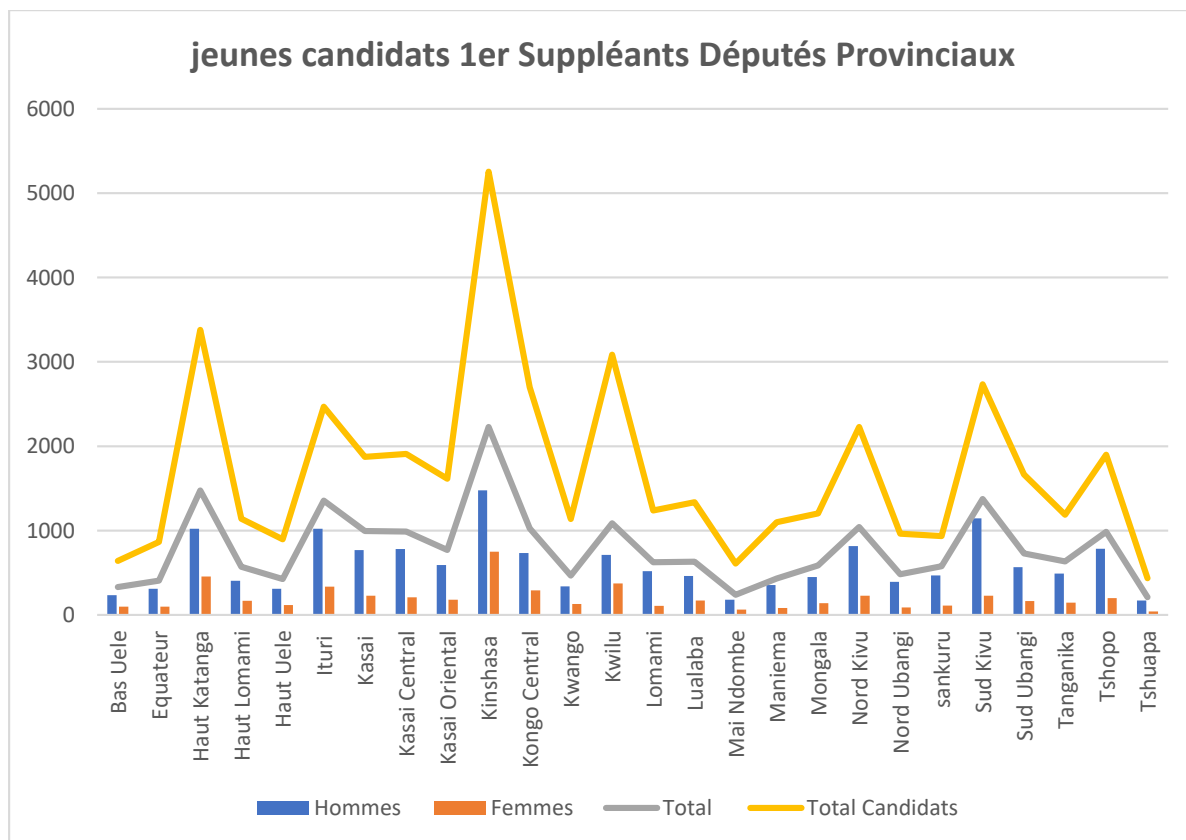
Figure 23 : Nombre des jeunes alignés en tant que candidat titulaire



Ce graphique démontre que la ville province de Kinshasa est en première position avec 1514 jeunes candidats suivi de la province du Haut Katanga avec 1088 jeunes candidats, du Sud Kivu avec 998 jeunes candidats, de Ituri 966 jeunes candidats, du Nord Kivu avec 770 jeunes candidats, de Kwilu avec 735 jeunes candidats de Tshopo avec 677 jeunes candidats, du Kongo Central avec 673 jeunes candidats, Kasai avec 766 jeunes candidats, du Kasai Central avec 664 jeunes candidats, Kasai Oriental avec 564 jeunes candidats, du Sud Ubangi avec 458 jeunes candidats, de Mongala avec 425 jeunes candidats, Tanganika avec 421 jeunes candidats, de Lomami avec 407 jeunes candidats, Lualaba avec 400 jeunes candidats, Sankuru avec 394 jeunes candidats, du Haut Lomami avec 376 jeunes candidats, de Haut Uele avec 340 jeunes candidats, du Nord Ubangi avec 322 jeunes candidats, de Kwango avec 310 jeunes candidats, Maniema avec 275 jeunes candidats, de l'Equateur avec 260 jeunes candidats, de Bas Uele avec 227 jeunes candidats, Mai Ndombe avec 135 jeunes candidats et de Tshuapa, en dernière position avec 104 jeunes candidats.

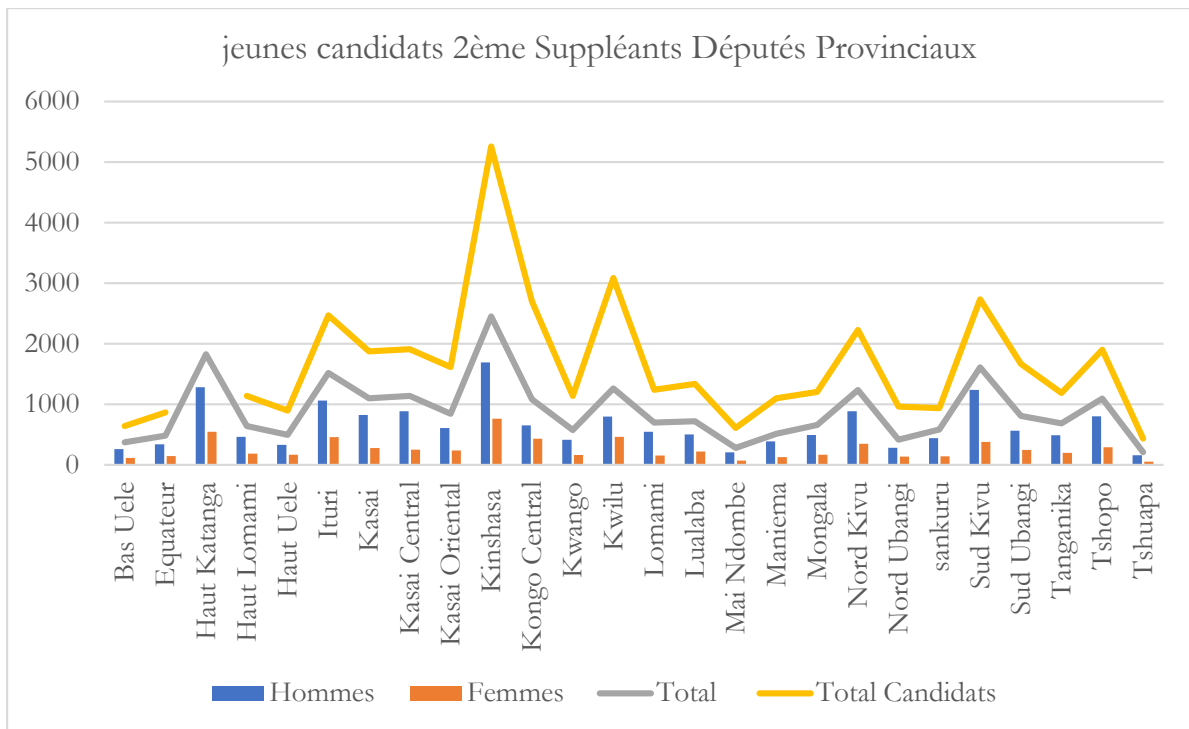
Figure 24 : Nombre des jeunes alignés en tant que candidat premier suppléant

⁴¹ idem



Ce graphique démontre que la ville province de Kinshasa est en première position avec 2227 jeunes candidats suivi de la province du Haut Katanga avec 1475 jeunes candidats, du Sud Kivu avec 1372 jeunes candidats, de Ituri 1354 jeunes candidats, de Kwilu avec 1085 jeunes candidats, du Nord Kivu avec 1040 jeunes candidats, Kongo Central avec 1024 jeunes candidats, du Kasai avec 994 jeunes candidats, du Kasai Central avec 986 jeunes candidats, de Tshopo avec 983 jeunes candidats, du Kasai Oriental avec 769 jeunes candidats, du Sud Ubangi avec 727 jeunes candidats, Tanganika avec 634 jeunes candidats, Lualaba avec 629 jeunes candidats, Lomami avec 624 jeunes candidats, de Mongala avec 577 jeunes candidats, Sankuru avec 576 jeunes candidats, du Haut Lomami avec 571 jeunes candidats, du Nord Ubangi avec 480 jeunes candidats, de Kwango avec 464 jeunes candidats, du Maniema avec 432 jeunes candidats, de Haut Uele avec 425 jeunes candidats, de l'Equateur avec 405 jeunes candidats, de Bas Uele avec 330 jeunes candidats et de Mai Ndombe avec 239 jeunes candidats et Tshuapa, en dernière position avec 208 jeunes candidats.

Figure 25 : Nombre des jeunes alignés en tant que candidat deuxième suppléant



Ce graphique démontre que la ville province de Kinshasa est en première position avec 2450 jeunes candidats suivi de la province du Haut Katanga avec 1826 jeunes candidats, du Sud Kivu avec 1611 jeunes candidats, de Ituri 1515 jeunes candidats, de Kwilu avec 1261 jeunes candidats, du Nord Kivu avec 1235 jeunes candidats, Kasai Central avec 1136 jeunes candidats, du, Kasai avec 1099 jeunes candidats, de Tshopo avec 1092 jeunes candidats, du Kongo Central avec 1081 jeunes candidats, du Kasai Oriental avec 844 jeunes candidats, du Sud Ubangi avec 807 jeunes candidats, de Lualaba avec 721 jeunes candidats, Lomami avec 697 jeunes candidats, de Tanganika avec 684 jeunes candidats, de Mongala avec 659 jeunes candidats, de Haut Lomami avec 642 jeunes candidats, de Sankuru avec 582 jeunes candidats, e Kwango avec 575 jeunes candidats, de Maniema avec 511 jeunes candidats, de Haut Uele avec 496 jeunes candidats, de l'Equateur avec 483 jeunes candidats, du Nord Ubangi avec 416 jeunes candidats, de Bas Uele avec 369 jeunes candidats, Mai Ndombe avec 277 jeunes candidats et de Tshapa, en dernière position avec 208 jeunes candidats.

CHAPITRE III. DE L'ANALYSE LEGALE

L'article 14 de la constitution affirme l'égalité entre citoyens, et particulièrement le principe de Parité Homme-Femme. Lors de la réforme de la loi électorale en 2022, l'article 13 a été modifié en mettant l'accent sur le fait que les partis ou groupements politiques qui aligneront au minimum 50% des candidatures féminine seront exemptés au paiement de la caution électorale en lieu et place de la non irrecevabilité des listes, tel que prévue dans les lois précédente (2006, 2011, 2017).

Les trois structures saluent cette réforme majeure consistant en la suppression des frais d'inscription pour les partis ou groupement politiques ayant aligné 50% des femmes, du fait qu'elle constitue la suppression de l'incise renforçant la discrimination à l'égard de la femme dans la vie politique. Par contre, elles estiment que celle-ci pas été suffisante et non contraignante, du fait que beaucoup des femmes ont été utilisées par les Partis ou Regroupement Politiques.

Dans un atelier d'échange sur l'autonomie de la société civile et les dynamiques citoyennes autour des élections en République Démocratique du Congo organisé au centre Wallonie Bruxelles, le mardi 28 mai 2024, par les structures AETA, ASADHO, CONAFED, NSCC, Si Jeunesse savait, ANPC et partenaires⁴², un Expert de la CENI avait expliqué que (i) beaucoup des femmes s'étaient présentées comme candidates alors qu'en réalité, elles ne l'étaient pas. Celles-ci avaient été recrutées par les Partis ou Regroupement Politiques et mises sur leurs listes pour que ceux-ci puissent répondre à l'exigence du seuil de recevabilité, (ii) la plupart des Partis ou Regroupements Politiques avaient, au départ présenté leurs listes de manière équitable, conformément à la Loi, mais au moment de la substitution, ils ont remplacé les noms de certaines femmes par ceux des hommes, pour avoir des listes finales avec plus d'hommes et moins des femmes.

Alors que ces partis et Regroupements étaient appelés à promouvoir la parité dans leurs institutions. Malheureusement le succès tant attendu, de cette réforme électorale qui étaient supposée ouvrir la voie à un véritable changement dans la vie politique congolaise n'a pas été atteint.

⁴² [CWB à Kinshasa : les OSC échangent sur l'autonomie de la société civile et les dynamiques citoyennes autour des élections en RDC – Comité National Femme et Développement](#)

TABLES DES MATIERES

Clause de responsabilité.....	2
Remerciements	3
Avant-propos.....	4
Conclusion.....	5
Recommandations.....	6
Liste des abréviations et acronymes	8
Introduction.....	9
Chapitre I. Participation des femmes aux élections du 20 décembre 2023.....	11
1. Du taux de participation des femmes et des jeunes aux trois derniers processus électoraux en RDC.....	11
1.1 Processus électoral de 2006.....	11
1.2 Processus électoral de 2011.....	12
1.3 Processus électoral de 2018.....	12
1.4 Processus électoral de 2023.....	13
1.4.1. Nombre des femmes candidates enregistrées aux Législatives nationales.....	14
a. Alignement des femmes candidates à la Députation Nationale des élections de Décembre 2023 par rapport aux provinces.....	15
1.4.2. Nombre des femmes élues à la députation nationale.....	17
a. Alignement des femmes élues Députés Nationales aux élections de Décembre 2023 par rapport aux provinces.....	18
1.4.3. Nombre des femmes candidates enregistrés aux Législatives Provinciales.....	18
a. Alignement des femmes candidates à la députation Provinciale des élections de Décembre 2023 par rapport aux provinces	19
1.4.4. Nombre des femmes candidates élues à la députation provinciale.....	21
a. Alignement des femmes élues à la députation provinciale aux élections de Décembre 2023 par rapport aux provinces.....	21
Chapitre II. Participation des jeunes aux Législatives Nationales et Provinciales des élections du mois de décembre 2023.....	22
1. De la Participation des jeunes aux Législatives Nationales	24
1.1. Nombre des jeunes candidats aux Législations Nationales	24
a. Alignement des jeunes candidats à la députation Nationale des élections de 2023 par rapport aux Provinces.....	25
1.2. Nombre des jeunes candidats élues à la députation nationale.....	27
a. Alignement Jeunes élus Députés Nationaux aux élections de Décembre 2023 par rapport aux provinces.....	28
2. De la Participation des jeunes aux Législatives Provinciales	29
2.1. Nombre des jeunes candidats aux Législative Provinciales.....	29
a. Alignement des jeunes candidats députés provinciaux aux élections de Décembre 2023 par rapport aux provinces.....	30
Chapitre III. Analyse Légale.....	33